

TELEPHONES :
Rédaction - 588
Administration - 589
Bureaux et Ateliers :
179 RUE ST-GEORGES

LE NOUVELLISTE

TIRAGE
CERTIFIÉ
PAR L'A.B.C.
ABONNEMENTS :
Campagne : \$4.00
Ville : \$6.00

CINQUIÈME ANNÉE - No 118

TROIS-RIVIERES, VENDREDI 3 AVRIL 1925

DEUX SOUS LE NUMERO

SIMARD ET BLANCHETTE AU BAGNE

La prorogation, cet après-midi

EN VISITE AU CANADA



Le général JEAN CHRISTIAN SMUTS, ancien premier ministre du Sud-Africain, qui a exprimé le désir de venir visiter le Canada. Il viendra probablement sous le nom de M. Smuts, et fera une tournée de l'Est à l'Ouest. Le général Smuts est une grande figure de l'empire britannique.

LE PAYS A BESOIN DE STABILITE

Des taxes moins lourdes et une politique tarifaire stable qui protègent l'industrie, voilà ce qu'il faut au Canada, dit l'hon. R. J. Manion.

Ottawa, 3.—L'honorable R. J. Manion, député conservateur de Fort William, Rainy River, ancien ministre du rétablissement civil des soldats dans le cabinet Meighen, s'est attaqué hier au budget de l'honorable J. A. Robb, dans un discours qui a provoqué force interruptions de la part des ministériels et des progressistes.

Du budget en général, l'honorable M. J. Manion dit : "C'est une sorte de salade politique composée d'humour insouciant, de faits mal représentés, de doses homéopathiques de protection et de libre échange, le tout arrosé de l'huile d'espoir de temps meilleurs".

Maintenant que le projet fort épicé de Denison a pris fin, ajouta-t-il, j'entends garder le budget comme lecture de distraction pour les jours monotones.

L'honorable Manion déclare que quatre choses s'imposent pour le pays :

- 1.—Des taxes moins lourdes par une administration économique de nos affaires.
- 2.—Une politique tarifaire stable, suffisamment élevée pour permettre à nos industries de vivre.
- 3.—Une politique d'immigration efficace.
- 4.—Une sage politique ferroviaire.

Selon l'honorable Manion le gouvernement ne seulement ne connaît point l'état financier du pays, mais il ignore dans quel état de dépression se trouvent les affaires et il n'a aucune politique pour y remédier. Il ajoute que la politique tarifaire instable du gouvernement oblige les artisans canadiens à choisir entre souffrir de la faim ou quitter le pays. Le parti conservateur offre au pays une politique tarifaire stable avantageuse à tous non pas seulement aux manufacturiers, mais aussi aux deux millions de fermiers d'Ontario et de Québec dont la prospérité dépend des marchés locaux et d'un tarif de protection contre les produits de l'étranger.

En conclusion, l'honorable Manion déclare que le pays avait besoin d'un chef énergique pour le conduire mais qu'il n'a qu'un chef faible et désireux seulement de demeurer au pouvoir.

L'honorable Dr King, ministre des travaux publics répondit à ce discours. Il le qualifia de discours de campagne électorale et soutint que le gouvernement ne doit pas porter comme un paillard direct les obligations du chemin de fer national. Ce chemin de fer est une expérience d'étatisation et sa comptabilité, selon l'honorable Dr King doit être séparée de celle du Dominion. Une politique de protection plus élevée et un embargo sur les matières premières ne remédieraient pas à la situation. Tout en croyant qu'il vult mieux ouvrir au pays nos matières premières il ne croit pas que le pays approuvera un embargo. Il est opposé à celui proposé par l'opposition. Il félicite le gouvernement de l'aide accordée aux industries du métal et déclare que le résultat de cette politique est que le Canada produit aujourd'hui plus de plomb et de zinc qu'il ne peut en consommer. Il est ainsi capable de faire concurrence sur les marchés mondiaux.

La session qui achève à Québec fut l'une des plus longues, et fut féconde en débats intéressants

UN DERNIER VOTE

(Presse Canadienne)
Québec, 3.—Il a été déclaré presque officiellement, hier soir, que la législature sera prorogée cet après-midi. La session dure depuis le 7 janvier dernier. C'est la plus longue depuis 1914-15.

(Par EDMOND CHASSE)
Tribune des Journalistes à l'Assemblée Législative, le 3 avril 1925.—La dernière séance a été riche en discussions et en sujets divers.

Le président Francoeur ouvrit la séance à 3 h. 15.

Il n'y avait plus que 7 interpellations sur le feuillet. Le gouvernement répondit à deux puis on s'occupa des amendements votés par le Conseil Législatif aux différentes lois adoptées à l'Assemblée. On prit d'abord les amendements à la loi de la Voirie.

Le gouvernement se préoccupe évidemment d'améliorer la rédaction des lois. Lorsque le bill de la Voirie est arrivé au Conseil Législatif, l'hon. M. J. L. Perron, l'a présenté dans un grand discours puis il a modifié les amendements proposés de façon à les rendre plus clairs.

L'hon. M. PERRAULT. — "Les amendements ne changent rien à ce que nous avons décidé et à la situation que j'ai exposée à la chambre. Au Conseil Législatif, on a étudié le projet soigneusement et on a amélioré le texte du projet".

L'hon. M. PATENAUD. — "Du moment qu'il n'y a rien de changé, très bien".

La Chambre concourut dans certains amendements à la loi des jurés puis on arriva au bill de Montréal, revenu lui-même à la loi de la Voirie.

Explorations dans la région des Trois-Rivières

Ottawa, 3.—Des inspections, couvrant environ 50,000 milles carrés, seront entreprises par la force royale aérienne du Canada cette année conjointement avec la division des inspections topographiques du département de l'Intérieur. Comme pour le travail de la photographie aérienne faite en vue des inspections, la force qui comprend 20 hommes, fera une oeuvre considérable en photographiant les sites historiques canadiens.

La superficie sur laquelle les patrouilles qui s'occupent de découvrir les feux de forêts doivent opérer est devenue plus étendue cette année. Le travail de cette saison qui est le plus considérable qui ait encore été entrepris sera effectué dans toutes les provinces, excepté sur l'île du Prince-Édouard.

La région de Québec, section des Trois-Rivières, les champs d'or de la Rouyn et le haut de la vallée de la Gatineau seront inspectés.

La "Wayagamack" aux Communes Anglaises

(Presse Canadienne)
Londres, 3.—Des interpellations ont été faites à la Chambre des Communes hier après-midi à propos du prêt de 125,000 livres à la Wayagamack Pulp and Paper Company.

On objecta que cette compagnie était la même que la "Wayagamack Newsprint Company", faisant affaires sous le nom de la "Pulp and Paper Company" qui a refusé de reconnaître la juridiction des cours britanniques quand elle a été poursuivie par une compagnie anglaise pour rupture de contrat.

Il a été allégué qu'elle ne s'était pas encore conformée au jugement rendu en 1921 dans cette affaire et qui lui imposait 30,000 livres de dommages.

Winston Churchill, chancelier de l'Échiquier, a dit que les 125,000 livres avaient été avancés à la condition expresse que l'argent serait tout dépensé en Grande-Bretagne. La compagnie de pulpe et de papier a garanti l'emprunt à la compagnie de papier à journal comme garantie supplémentaire en plus de l'actif de la compagnie de papier à journal. Le "Trades Facilities Advisory Committee", a-t-il dit, est bien au courant du litige et a soigneusement considéré toutes les circonstances, même le procès en cours au Canada, et ils n'ont trouvé aucune raison pour amender leur recommandation de l'emprunt.

Une autre grande guerre menace notre civilisation

(Presse Canadienne)
New-York, 3.—La génération présente verra une autre grande guerre qui mettra en danger la permanence de la civilisation moderne", a déclaré hier devant le club Rotary, Raymond B. Fossick, éducateur de la Fondation Rockefeller. "Il n'existe pas de civilisation permanente", ajouta M. Fossick. "Les porteurs fanatiques qui mènent au tombeau l'humanité, à la porte pour mettre aussi au tombeau la dépouille de notre civilisation."

Geste magnanime du roi Victor-Emmanuel

(Presse Canadienne)
Rome, 3.—Giovanni Pirotti, âgé de 21 ans, mutilé de la guerre, partielllement paralysé, incapable de parler partiellement et en halloins, s'est approché hier du garde du palais royal et lui a dit : "Je veux voir le roi Victor-Emmanuel pour qui j'ai combattu et j'ai versé mon sang." Quand le roi sut que l'homme était aux grilles, il l'envoya chercher, mais en présence de son monarque, Pirotti a été trop nerveux pour tenir debout. En conséquence, le roi demanda au vétérinaire de l'asseoir à ses côtés pendant qu'il raconterait l'histoire de son infortune. Quand le récit fut terminé le roi demanda : "Que puis-je faire pour vous ?" A la fin, Pirotti qui avait été chassé de sa demeure, a déclaré que le rêve de sa vie avait été de posséder une petite maison. Mais cela coûterait 10,000 livres, a-t-il ajouté. Le roi Victor-Emmanuel a immédiatement ordonné que 20,000 livres fussent données au vétérinaire et, com. Pirotti s'en retourna le monarque a pris 500 livres dans sa poche et les lui a données en disant : "Achetez des aliments avec cela."

Smith est accusé

(Presse Canadienne)
Ottawa, 3.—Sydney E. Smith, du département de la comptabilité au département des travaux publics, a comparu devant le magistrat Charles Hopwell en Cour de police, hier, sur quatre accusations de faux. Il plaide non coupable par l'entremise de son avocat, et son enquête préliminaire a été ajournée à jeudi, le 9 avril.

Blanchette éclate en sanglots et implore la clémence du tribunal. Simard écoute impassible le prononcé de la sentence

MAITRE-CHANTEUR ET RECIDIVISTE

Jos Simard et Ovide Blanchette tous deux coupables de vol avec effraction, de tentative d'évasion, dimanche soir dernier à la prison et d'assaut sur le garde P. Paquin ont été condamnés ce matin au pénitencier par le magistrat F. X. Lacourrière. Jos Simard a reçu une sentence de trois ans pour le crime de vol avec effraction et de deux ans pour sa tentative d'évasion et son assaut sur le garde P. Paquin. Les deux sentences seront purgées concurremment. Ovide Blanchette a reçu une sentence de deux ans sur chaque chef d'accusation. Elles seront purgées concurremment aussi.

Des neuf heures les corridors du Palais de Justice débordaient de curieux et la salle d'audience était archi pleine quand les sentences furent prononcées.

Jos Simard, un récidiviste, ancien soldat, écouta le prononcé de la sentence sans laisser paraître la moindre émotion.

Blanchette étouffait des sanglots et implorait la clémence du tribunal. Il prétendit avoir averti les gardes le jour où le mur de la prison fut perforé et prétendit aussi avoir averti le cuisinier.

Le magistrat F. X. Lacourrière, professeur perdant dans ses sanglots.

Le magistrat F. X. Lacourrière prononça ensuite leurs sentences.

JOSEPH SIMARD

Vous avez été accusé d'avoir, le 18 de mars dernier, en la ville de Louisvill, commis plusieurs vols avec effraction. Vous avez subi votre enquête préliminaire devant moi, vous avez opté pour un procès expéditif et vous avez plaidé coupable. Je tiens compte de votre aveu.

Le crime que vous avez commis est un de ceux que le Code Criminel punit de plus sévèrement. Vous êtes passible d'un châtiment de 14 ans de pénitencier, et c'est juste, car ce crime, met toujours en danger la vie des citoyens, étant le plus souvent commis la nuit, au moment où les gens dorment, et les bandits de votre espèce ne reculent devant rien pour le commettre.

Je n'ai pas beaucoup de détails sur vos antécédents. Cependant il est connu que vous êtes un récidiviste. Vous sortez à peine de prison. Vous êtes un habitué très avancé des drogues, et le fait que vous avez commis semble avoir été perpétré dans le but de vous en procurer. Toutefois, ceci n'exuse nullement votre crime, et pour le moment vous êtes un citoyen dangereux pour la société. Vous êtes marié, père de famille, et il n'est peut-être pas trop tard pour vous ressaisir. Je vous engage, pendant votre réclusion, à réfléchir et à prendre de bonnes résolutions. Vous avez servi votre pays sur les champs de batailles. Je tiens compte des recommandations et du travail de votre avocat, aussi je réduis votre peine, et je vous condamne à trois ans de pénitencier à St-Vincent de Paul.

Pendant votre incarcération à la prison commune des Trois-Rivières, vous êtes rendu coupable d'un autre crime.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

ME QUE LA LOI PUNIT DE 7 ANS D'EMPRISONNEMENT. VOUS AVEZ TENTÉ DE RECOURIR VOTRE LIBERTÉ EN BRISANT LES MURS DE LA PRISON, ET VOUS AVEZ TENTÉ D'ASSAILLIR VOS GÉOLIER. CE NOUVEAU CRIME DÉNOTE CHEZ VOUS UNE ABSENCE DE REPENTIR ET DE TRÈS MAUVAISES INTENTIONS. VOUS AVEZ ÉGALEMENT PLAIDÉ COUPABLE. CEPENDANT, JE DOIS VOUS PUNIR SÉVÈREMENT. JE VOUS CONDAMNE POUR CETTE OFFENSE À DEUX ANS DE PÉNITENCIER À ST-VINCENT DE PAUL, ET CETTE DERNIÈRE SENTENCE SERA PURGÉE CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

CLEMENTEL

DEMISSIONNE

Le ministre des finances rompt avec son chef, M. Herriot, et est remplacé par le sénateur de Monzie.

UNE CRISE INEVITABLE

(Presse Canadienne)
Paris, 3.—M. Clementel, ministre des finances, a donné sa démission. Il est annoncé officiellement que cette démission a été acceptée. Pluqué par les remarques du premier ministre Herriot, devant le sénat, remarques équivalant pratiquement à une désapprobation de sa conduite, M. Clementel lui a remis sa démission. La lettre de démission de M. Clementel fut soumise à une séance du cabinet qui dura toute la nuit. Les ministres décidèrent de l'accepter.

DE MONZIE, MINISTRE

Paris, 3.—Le cabinet a décidé de nommer le sénateur Anatole De Monzie ministre des finances en remplacement de M. Clementel.

UN DEFI A DUFF D'ALLER RENCONTRER LES MINEURS

Le maire de Glace Bay répond au député de Lunenburg sur le même ton que celui-ci l'a fait envers Mlle MacPhail

UNE MISE AU POINT DE M. DUFF

(Presse Canadienne)
Halifax, 3.—Le maire D.D. Morrison, M.P.P. de Glace Bay, a communiqué à La Presse Canadienne, hier soir, la lettre suivante qu'il a adressée à M. William Duff, M.P., à Ottawa :

"Vous avez grossièrement représenté sous un faux jour les conditions qui prévalent dans la région des mines au Cap Breton. Si vous n'avez pas fait cela par ignorance, vous l'avez fait dans l'intention délibérée de faire croire que la mine n'est pas ce qu'on l'a dite et d'empêcher l'envoi de secours. Votre discours d'hier à la chambre est un amas de faussetés et je ne puis comprendre qu'un homme supposé représenter un groupe humain se rende coupable d'une telle exhibition.

"Les conditions qui existent dans les mines du Cap Breton sont terribles aux yeux de toute personne qui prend la peine d'y venir les constater par elle-même, et toute fausse représentation ne peut modifier ces conditions d'un iota.

"Vous dites que vous êtes prêt à prononcer dans la région des mines les discours que vous avez fait à la chambre des communes. Nous vous invitons donc à venir en Nouvelle-Ecosse, à vous rendre à Glace Bay, et à y faire une enquête pour votre propre compte. Le comité de secours vous fournira un guide, et si après votre enquête vous êtes capable de répéter votre discours en public, alors vous n'êtes pas digne de représenter une division électorale dans aucune contrée britannique."

Après avoir dit qu'il ne fallait pas douter de l'exactitude des faits mentionnés dans les appels lancés par les chefs des diverses églises de la Nouvelle-Ecosse, le maire Morrison continue :

"Vous dites que les quinze représentants de la Nouvelle-Ecosse à Ottawa sont suffisamment compétents pour traiter de la situation au Cap Breton, et que les gens de l'extérieur n'ont pas besoin d'intervenir. Nous avons attendu en cette province une preuve de cette compétence, et le seul signe manifesté par nos quinze représentants fédéraux fut des discours de députés du Cap Breton qui amoindrirent la misère et déclarèrent qu'une commande de rails aux aciéries de Sydney fournirait de l'emploi à chaque mineur dans le comté du Cap Breton.

"Vous vous êtes dit prêt à venir ici répéter votre discours. Je vous invite à le faire. Si vous acceptez l'invitation votre ignorance des conditions au Cap Breton sera guérie. Si vous n'acceptez pas, ce sera la preuve, pour tout le Canada, que vous avez volontairement représenté les faits sous un faux jour pour des motifs sinistres. Choisissez maintenant."

LA DEFENSE DE MLE MAC PHAIL

(Presse Canadienne)
Ottawa, 3.—L'honorable M. R. J. Manion, conservateur a reproché à M. William Duff, député libéral de Lunenburg, hier après-midi à la chambre des communes, son attaque contre Mlle Agnes Mac Phail pour ce qu'elle avait dit auparavant au parlement concernant la situation des mineurs du Cap Breton.

"C'est", dit le Dr Manion, "une attaque plutôt sévère et qui ne rend pas justice au député de Lunenburg ni à Mlle MacPhail."

—Carried, interrompit M. Duff.

"Si l'on regarde la situation au Cap Breton au simple point de vue du citoyen, il est évident que les conditions y sont bien moins que désolées", poursuit le Dr Manion, "et je crois que les habitants du district des mines ont toute la sympathie de la Chambre. Je crois que le gouvernement devrait ouvrir une enquête dans le but d'apporter des secours à ces mineurs, vu surtout que nous avons déjà accordé notre aide au Japon et à d'autres endroits en des jours de désastre."

Carey encore accusé

(Presse Canadienne)
Ottawa, 3.—James E. Carey, de Baltimore, Qué., qui a été récemment acquitté d'une accusation de meurtre en rapport avec la mort de Joseph Bouchard, fermier qui vivait seul à Glenlivet, va être accusé de parjure pour avoir affirmé avoir lors de l'enquête tenue au sujet de la mort de Bouchard, que Léon Courville était établi un alibi démontrant que le jour de la mort du vieux cultivateur il était à Pickering, Ont., à environ 400 milles de distance. L'avocat de Carey prétend que la déclaration de Carey au sujet de Courville ne fut pas faite sous serment, vu que le coroner, par distraction, avait oublié d'assezment Carey dans la première partie de la preuve.

L'OEUVRE DU CLERGE

(Presse Canadienne)
Ottawa, 3.—"Je n'ai aucunement critiqué dans mon discours à la Chambre des Communes l'oeuvre magnifique accomplie par l'estimable clergé de la Nouvelle-Ecosse et par les autres admirables citoyens de ma province en ce qui concerne l'aide aux mineurs du Cap Breton", a déclaré M. William Duff, député de Lunenburg aux Communes, après avoir pris connaissance de diverses dépêches contenant des interviews données à Halifax et dans la région des mines au sujet de ses déclarations ayant

Le temps qu'il fera

Des changements dans la température sont probables. Brevement, beau et doux.

Affreuse tragédie

(Presse Canadienne)
Danburg, Conn., 3.—Millard R. Berry, âgé de 21 ans, électricien, a tué à coup de revolver son fils Harold, âgé de 18 mois, dans les bras de sa mère, hier soir, ici, et s'est tiré ensuite une balle dans la tête. Il mourut deux heures plus tard dans un hôpital. Le crime est arrivé à la demeure de la mère de Mme Berry.

Le temps qu'il fera

Des changements dans la température sont probables. Brevement, beau et doux.

LE TOURNOI DE LA COUPE LAVIOLETTE

L'équipe Normandin-Héroux triomphe dans quatre parties sur cinq de l'équipe Pierre Marchand et Paul Bettez

RESULTATS DÉTAILLÉS

C'est devant une bonne assistance à la Salle Lavolette, hier soir, qu'a eu lieu la rencontre fort attendue de nos amateurs de petites quilles entre l'équipe Normandin et O. Héroux et l'équipe Pierre Marchand et Paul Bettez.

La première partie fut facilement gagnée par les défenseurs de la Coupe Lavolette, l'équipe Normandin-Héroux, qui triompha avec un avantage de 62 points. Leurs adversaires annulèrent cependant cet avantage dès la seconde partie, grâce à une finale sensationnelle de Pierre Marchand qui obtint un "strike" sur le huitième carreau, un "spare" sur le neuvième et un autre "strike" sur le dixième. Il compléta en obtenant un "spare" sur le "strike". Il a compté 60 points dans ces trois carreaux et fut assez pour donner la victoire.

Les défenseurs de la coupe gagnèrent les deux parties suivantes, mais la cinquième fut beaucoup plus contestée et ce se décida réellement que sur le dernier carreau.

Les vainqueurs d'hier soir rencontreront mardi prochain l'équipe Albert Langlois et P. E. Ouellette.

Pour ses cinq parties, Normandin a

eu une moyenne de 123.6 et O. Héroux une moyenne de 118.8. Leur moyenne d'équipe a été de 121.2

Voici les scores détaillés de cette rencontre.

NORMANDIN ET HEROUX

Normandin . . . 143 105 133 118 110 — 618
Héroux O. . . 121 136 115 114 108 — 594

264 241 248 232 227 — 1212

MARCHAND ET BETTEZ

Marchand . . . 105 130 101 111 110 — 557
Bettez P. . . 97 124 101 101 100 — 523

202 254 202 212 210 — 1080

Macabre trouvaille

Scapa Flow, les Orcades, 3 — Les ouvriers occupés à démonter un des destroyers allemands sabordés à Scapa Flow viennent de découvrir, sous un tas de bois qui les recouvrait complètement, les corps de cinq officiers et marins allemands. On suppose que ceux-ci n'ont pas été avertis à temps que le vaisseau allait être envoyé au fond.

La flotte allemande comprenant 11 cuirassés de bataille, cinq croiseurs, six croiseurs légers, et des bâtiments auxiliaires, fut coulée dans la baie de Scapa Flow par les équipages allemands, le 21 juin 1919. Le fait eut lieu deux jours après la signature des clauses navales du traité de paix, qui réduisaient considérablement la puissance de la flotte allemande.

BROOKLYN BAT LES YANKEES A LA NEUVIEME

Avec deux hommes, hors-jeu à la neuvième, le Brooklyn réussit à compter deux points et bat les Yankees 9 à 6.

LES GIANTS VAINQUEURS

Nashville, Tenn., 3 — Un ralliement du Brooklyn dans la neuvième lui a permis de triompher des Yankees par le score de 9 à 6. La série se trouve maintenant égale chaque club ayant gagné quatre parties. Brooklyn obtint 18 hits contre New-York 10 et méritait la victoire.

Memphis, Tenn., 3 — Les Giants ont battu le Memphis par 14 à 4. Le score aurait pu être beaucoup plus élevé, si les Giants avaient voulu s'en donner la peine. Les Giants obtinrent trois doubles et quatre coups sûrs. Maxon lança pour Memphis, mais son support fut très mauvais et les Giants complétèrent leur victoire en cinq manches.

Voici le résultat final de la partie New-York et Memphis ainsi que des autres parties d'exhibition d'hier.

New-York, N. 14 18 2
Memphis, S. 4 11 6
Batteries: Huntington, Maun et Snyder; Morton Riel et Colbeck. Yarnan.

A Greenwood, S. C.:
Toronto, I. 7 8 1
Syracuse, I. 0 12 4
Batteries: Smith et Manion. Parks; Minner, Long et Niebergall.

A Los Angeles:
Pittsburgh, N. 2 4 0
Los Angeles, Coast. 1 4 3
Batteries: Adams, Morrison et Gooch; Payne Myers et Sandberg.

A San Francisco:
St-Louis, N. 8 15 0
San Francisco, N. 0 4 1
Batteries: Rehm et Gonzales, Schmidt; Griffin, Crockett et Ritchie.

A Atlanta:
Cleveland, A. 10 19 0
Atlanta, S. 2 5 2
Batteries: Kay, Smith et L. Sewell; Myatt; Courtney, Clarke, Kinnere et Jenkins.

A Greensboro, N. C.:
Newark, I. 11 18 2
Greensboro, Piedmont. 1 4 0
Batteries: Ellis, Murray et Elliot; Alberts; Buggy, Lowder, Williams et Dayton, Schorling.

A Mobile:
Boston, A. 4 9 1
Mobile, S. 5 7 2
Batteries: Ehme, Ferguson, Quinn et Pielnich; Murray, Joliff et Devermer, Ducote.

A Birmingham, Ala:
St. Louis, A. 0 7 2
Birmingham, S. 2 5 0
Batteries: Bush, et Severeid; Crowder, Lundgreen et Lerian.

A la Nouvelle-Orléans:
Washington, A. 4 8 0
New Orleans, S. 2 8 1
Batteries: Martins, Novaleskie et Ruel; Tate; Whitaker et Dowie.

A Savannah, Ga:
Cincinnati, N. 7 11 1
Rochester, I. 5 12 2
Batteries: Rixey, Brady, B. Miller, et Douglas; Cressett, Horne et Lake, Head.

Le "navigraphie"

Paris, 3 — Le capitaine de corvette "Le Prieur" qui a accompli la mission du colonel de Goya, pour expérimenter au-dessus du Sahara le navigraphie de son invention, est rentré il y a quelques jours à Paris, enchanté de ses expériences.

Le "navigraphie" a été conçu par le capitaine de corvette Le Prieur à la suite des déplorables accidents qui, en 1916, ont causé la mort de deux officiers français égarés dans le désert; puis, en 1920, celle du général Laperrine, encore présente à toutes les mémoires.

Ces accidents ont tous pour origine l'ignorance dans laquelle le pilote peut être du changement survenant dans la force de la direction du vent.

Entraîné par ces nouveaux vents hors de la route qu'il s'était fixée l'avion qui survole une région inconnue ou difficilement reconnaissable, s'égare fatalement, erreur qui au-dessus de la mer ou du Sahara, peut être mortelle.

Le navigraphie donne précisément au pilote les moyens de connaître en cours de vol tous les changements de vent et de corriger sa route aussi souvent qu'il est nécessaire.

Connu de l'aéronautique maritime, qui l'utilise depuis trois ans sur ses dirigeables, cet appareil vient, au cours de la traversée du Sahara par les deux avions de la mission de Goya, (dont nous avons parlé ici) de confirmer son utilité.

Grâce à son emploi, les étapes ont été toutes rigoureusement corrigées avec des écarts n'excédant jamais plus de 1 kilomètre par 100 kilomètres parcourus. Ces résultats sont fort intéressants et enregistrés.

A VENDRE

Magasin, très bon poste d'affaires, vendra à très bon marché pour cause de maladie. S'adresser au

Restaurant Ovido

80 ROYALE TEL. 405

Le matin elle avait la langue épaisse et sa bouche goûtait mauvais.

Mlle Pearl L. Zinek, Bars Corner, N.E., écrit: "Mon foie me fatiguait terriblement et j'avais des étourdissements tels que je devais m'asseoir en faisant mon ouvrage."

Le matin lorsque je me levais ma langue était chargée et ma bouche goûtait mauvais, et quelquefois pendant toute la journée je sentais des douleurs à l'estomac.

Un jour que j'étais en proie à cette souffrance une amie qui avait coutume de prendre des

Pilules Laxa-Liver de Milburn me conseilla de suivre son exemple. J'essayai et en toute sincérité je puis dire qu'elle m'ont fait beaucoup de bien.

Je ne puis assez les recommander aux personnes qui ont souffert comme moi."

Vous pouvez vous procurer les pilules

Laxa-Liver de Milburn chez tous les pharmaciens et fournisseurs; préparées depuis 30 ans passés par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

La prorogation

Suite de la page 5

et leur assurer des chances raisonnables de leur succès.

"De là découle tout le problème de l'aide aux colons. L'hon. ministre de la Colonisation a compris l'importance de ce problème dès son entrée au ministère, alors qu'il a proclamé que la Colonisation a été faite le passé de notre race et qu'elle seule peut en assurer l'avenir. Pour étudier de plus près les difficultés et les détails de sa tâche, il est allé dans la chaudière des colons, et je puis dire qu'il y est demeuré dans le cœur de ces braves gens qui ont senti en lui un ami sincère mettant leur service une intelligence claire et un cœur de patriote."

M. LANGLAIS — "Je félicite l'hon. député de l'Abitibi d'avoir eu le courage de dire que les colons de la province de Québec avaient envoyé des requêtes au gouvernement pour obtenir des primes de défrichement qui pourraient les aider en ce moment et des crédits agricoles. Nous avons demandé que la prime de défrichement donne \$20 de plus par acre de terre. Les cultivateurs ont besoin d'une prime d'au moins de \$10 ou \$15. Le secours de \$20,000 que

l'on a donné en primes de défrichement n'est pas suffisant. Le gouvernement peut faire mieux. Je n'ai pas coutume de faire des compliments mais si le gouvernement avait invité les fils de la terre à quitter les villes où ils sont allés demeurer, la colonisation aurait fait des progrès. Je félicite de nouveau le député de l'Abitibi. C'est la première fois que nous entendons une voix à droite en cette province. J'espère que le ministre de la Colonisation méritera tous les compliments qu'on lui a faits en augmentant la prime de défrichement à au moins \$10 ou 15 l'acre." (Appl.)

L'hon. M. PERRAULT — "Je félicite moi aussi l'hon. député de l'Abitibi de son magnifique discours. (souriant) — Je regrette que l'hon. député de Temiscouata en ait profité pour en conclure que le gouvernement n'a pas aidé la colonisation. Jamais un gouvernement n'a fait autant pour la colonisation que le gouvernement actuel a fait depuis 5 ans pour les colons. Mais nous ne cantonnons jamais l'hon. député de Temiscouata. Cette prime de défrichement a été réclamée il y a 30 ans par l'hon. sénateur David. Mais le curé Labelle s'y opposait. Il ne voulait pas d'aide en argent au colon et pourtant c'était un patriote. Depuis un an et demi, nous avons payé \$91,000 aux colons. Nous avons d'abord payé \$4 puis \$6 l'acre. Notre intention est de porter la prime à \$8. Lorsque le budget de la colonisation le permettra, si nous avons suffisamment d'argent pour construire les routes et bâtir les écoles qui nous seront demandées par les régions de colonisation, j'espère que nous pourrions accorder une prime de \$10."

"Je m'accorde avec l'hon. député de l'Abitibi pour dire que les chemins de fer sont nécessaires à la colonisation. Sans le Transcontinental nous n'aurions

Délicieux! LE THE "SALADA"

est toujours en paquets d'aluminium hermétiquement clos qui lui conservent sa saveur. Riche, pur et odorant. Faites-en l'essai.

pas assisté à ce merveilleux développement de l'Abitibi. Quant au crédit rural, c'est un grave problème. On en cherche la solution. J'espère qu'on la trouvera bientôt afin que nous puissions aider les cultivateurs et les colons. Les Caisses Populaires font une bonne œuvre en ce moment et j'espère qu'on en établira partout où elles peuvent être utiles à nos colons, notre ambition est d'aider de toutes nos forces le colon pour qu'il poursuive son œuvre nationale en cette province." (Appl.)

M. AUTHIER — "Je tiens à remercier l'hon. ministre de la Colonisation de ses bonnes paroles. Nous avons reconnu dans son discours cette bonne volonté et ce dévouement à la cause de la colonisation qui l'ont rendu cher à toutes les parties de la province." (appl.)

Le président FRANCOEUR — "Adopté (la motion Authier), Carried".

L'hon. M. Nisoul presenta alors un message du lieutenant-gouverneur dont la Chambre écouta la lecture debout. C'était le budget supplémentaire qui est de \$1,422,223.11.

Le Trésorier ayant proposé que la Chambre se forme en comité des audiences, le député de Temiscouata se leva pour proposer une de ces motions de non-confiance qui président d'habitude la prorogation de quelques heures.

M. LANGLAIS — "Personne ne nie qu'il y ait une crise agricole en ce moment. Cette crise est causée par la politique d'imprévoyance du gouvernement et j'ai l'honneur de proposer l'amendement suivant:

"Cette Chambre est d'avis que, tenant compte de la crise économique qui affecte la province et tout particulièrement les municipalités rurales et va s'accroissant constamment des revenus de

Suite à la page 6

FUMEZ LE TABAC HACHE

Ogden's

OGDEN'S LIVERPOOL

LE BON GOUT DANS LES PLANCHERS S'EXPRIME FACILEMENT.

LINOLEUM DOMINION

Un plancher de salle à manger qui est joli et pratique

Jouissez de la beauté et des avantages d'un Linoléum Dominion dans votre salle à manger. Rien ne pourrait être aussi approprié, ni donner meilleur service et satisfaction. Plusieurs jolis dessins floraux, mosaïques, etc., s'offrent à votre choix dans un assortiment de coloris. Laissez le Linoléum Dominion transformer cette pièce. Sa surface solide, unie et à l'épreuve de l'eau ne peut pas être endommagée par les liquides qui pourraient tomber dessus. Les pattes des chaises n'y feront aucune impression. Quelques coups de vadrouille ou de brosse en enlèveront toute trace de poussière, etc., et donneront tout le brillant à sa surface.

Vous aimerez le Linoléum Dominion dans toutes les pièces. Il y a des dessins et des coloris appropriés pour chacune d'elles, que ce soit la cuisine, le corridor, la chambre à coucher ou le vivier.

Le Linoléum Dominion est fait dans des larges rouleaux pour convenir à une pièce ordinaire et le recouvrir d'un mur à l'autre sans joint. Il se pose facilement, est de prix modique et dure des années.

LES CARPETTES EN LINOLEUM DOMINION

sont toujours bien reçues par les ménagères du Canada pour leur économie, leur durée et leur beauté. Faites d'un seul morceau, elles adhèrent bien au plancher sans qu'elles soient clouées. Sans joint, sanitaire et facile à tenir propre. Les carpettes Linoléum Dominion représentent une valeur exceptionnelle — de prix modique mais de qualité élevée.

Tournez toujours un coin d'un Linoléum ou d'une carquette et vérifiez l'envers de fort souvent. C'est votre garantie de satisfaction et de durée pendant des années. Le Linoléum Dominion et les Carpettes en Linoléum Dominion, sont faits en Canada par les manufacturiers du fameux Linoléum Rattlehead Dominion.



DANS LES MAGASINS A RAYONS D'AMEUBLEMENT ET GENERAUX

Formes Nouvelles

Demandez à votre fournisseur de vous montrer l'OXFORD et le CAMBRIDGE, les nouvelles formes de faux-cols Kant-Krease. Méfiez-vous des imitations.

Jooke

FAITS EN 4 de Points 35c Chacun 3 pour \$1.00

KANT-KREASE

FAUX-COLS FLEXIBLES

Vêtements Semi-ready

que ce soit pour hommes normaux minces ou pleins. On ne peut voir ou faire de plus beaux complets.

Le prix que vous désirez payer achète pour la pleine valeur de votre argent



Le prix dans la poche est basé sur le coût du tissu, plus le travail des tailleurs les plus habiles.

Les complets Semi-ready pour la saison présentent une extrême variété de valeurs.

Complets et pardessus de \$25. et \$30. \$35. et \$40. \$45. et \$50. \$55. et \$60.

Service spécial de commandes De complets taillés sur demande

J. A. Lefebvre
Marchand Tailleur
14, Rue Des Forges

RADIO

Heures d'émission des postes

VENDREDI, LE 3 AVRIL

Ne jouez pas vendredi soir les postes: ATN, CFCA, CHIC, CHNC, CHYC, CNRO, KFKU, KFKX, KFMQ, KFMX, KFUO, KGO, KPW, WBBR, WBBZ, WCRD, WEAD, WGBS, WGST, WHAZ, WHR, WIP, WKAQ, WLB, WLW, WMAE, WOAI, WOI, WSUL, WTAM.

KDKA, PITTSBURG, PA. — 309
8.15 p.m. Orchestre; 9.00 Concert.
WAAM, NEWARK, N. J. — 268
8.10 p.m. Ben Friedman et Dick Finck; 9.20 Egyptian ensemble; 10.20 Elizabeth Town Players Club.
WABG, RICHMOND HILL, N. Y. — 815
8.00 p.m. Piano et chant; Fred Ehrenberg; Constantine Mankel soprano; Jean Sala pianiste; 10.50 musique.
WBAV, COLUMBUS, OHIO — 298
8.00 p.m. Roger Garrett pianiste; Gladys Shawaker soprano.
WCAE, PITTSBURG, PA. — 461
8.30 p.m. Concert; 9.00 Orchestre.
WCAU, PHILADELPHIE, PA. — 278
8.30 p.m. Orchestre; 9.40 Récital; Orchestre; 10.00 Orchestre; 10.30 Orchestre; 11.20 Pandora Cafe Revue.
WCK, DETROIT, MICH. — 516
8.15 p.m. Programme musical; 9.00 Concert; 10.00 Programme musical; 10.00 Musique.
WEAF, NEW-YORK, N. Y. — 491
8.00 p.m. Elise Nicolai, soprano; 9.00 Musique; 9.30 Quatuor Bergen; 9.00 Spear et sa troupe; 10.00 Boris Pope vitiki pianiste.
WEAR, CLEVELAND OHIO — 359
7.00 p.m. Orchestre; 8.00 Trio Kahl; 8.30 p.m. Orchestre; 9.00 Mlle Mary Prayner Walsh soprano; Leonard W. Siegel basse; Painesville Kiwanis Club.
WEJ, NEW-YORK, N. J. — 233
7.00 p.m. Lillian Buchanan, soprano; Programme scandinaue; Orchestre.
WEL, BOSTON, MASS. — 475
8.30 p.m. Musique; 9.15 William F. Sharp pianiste; 9.00 Choeur; 10.00 Lewis Weir organiste.
WFL, PHILADELPHIE, PA. — 394
8.00 p.m. Musique; 9.30 Orchestre.
WGBS, NEW-YORK, N. Y. — 315
8.10 p.m. Florence Milligan, soprano.
WGR, BUFFALO, N. Y. — 879
7.00 p.m. Orchestre; 8.15 Radio drama; 10.00 Orchestre; Ollie G. Yettur pianiste; Edward A. Rice violoniste; Olive Fitzjohn soprano.
WHN, NEW-YORK, N. Y. — 360
8.30 p.m. Orest Vail, violoniste; Harry Richmond et sa troupe; Musique; 9.30 Orchestre; Cliff Murray pianiste; Orchestre; 11.30 Orchestre.
WIP, PHILADELPHIE, PA. — 508
8.00 p.m. Erminio Jalacel pianiste; C. F. Hill; Iris Virginia Gruber, contralto; Charles Hobson, violoniste; 6.05 Orchestre.
WJY, NEW-YORK, N. Y. — 405
8.15 p.m. "Adam et Eve" comédie.
WJZ, NEW-YORK, N. J. — 454
7.00 p.m. Savaria ensemble; 8.10 N. Y. U. Air College; 8.40 Alverie Bellmott ténor; 9.25 Orchestre; Musique.
WLT, PHILADELPHIE, PA. — 394
8.00 p.m. Concert; 8.30 Orchestre; 8.56 Walter Greininger, ténor; 10.03 Concert.
WME, MIAMI BEACH, FLO. — 384
10.00 p.m. Orchestre.
WNYC, NEW-YORK, N. Y. — 526
7.45 p.m. Programme de danse; 8.30 Programme spécial; Musique.
WOO, PHILADELPHIE, PA. — 508
8.45 p.m. Récital d'orgue; 9.30 Orchestre; 10.30 Concert; 10.30 Récital d'orgue. Orchestre.
WOR, NEWARK, N. J. — 405
8.15 p.m. Orchestre; 9.00 Concert.
WRO, LANSING, MICH. — 285
1.00 a.m. Orchestre.
WSC, CLEMSON COLLEGE, S. C. — 336
7.00 p.m. Musique.
WTAM, CLEVELAND, OHIO. — 359
6.00 p.m. Orchestre.
WWJ, DETROIT, MICH. 352.7
3 p. m.—Orchestre; 6, concert; 9, orchestre.
TEMPS CENTRAL OFFICIEL
KFAR, LINCOLN, NEBR. 240
7.30 p. m.—Orchestre.
KFNF, SHENANDOAH, IA. 266
6.30 p. m.—Orchestre; 8.30, concert.
HTHS, HOT SPRINGS, ARK. 374.8
8.30 p. m.—Orchestre; Burton Fisher, pianiste; Tubby Veil, ténor; Doug Johnston, cornet; Lawson Reid, organiste; 10, orchestre.
WCCO, MINNEAPOLIS, ST. PAUL, MINN. 414
8.15 p. m.—Concert; 8, musique; 10, orchestre.
WEHI, CHICAGO, ILL. 370.2
7 p. m.—Orchestre; 9, concert; 11, passage ici ces jours derniers.

VOICI POUR-QUOI !

---Tant de gens ont acheté ici en ces derniers temps



Depuis trois semaines que notre Vente est est commencée, pas une seule personne n'a eu à se plaindre de nos prix. Nous n'avons rien à craindre sous ce rapport parce que nous vendons tout notre stock à des prix excessivement réduits.

Toutes nos nouvelles confections pour le printemps : Manteaux, Robes et Costumes, Complets et Pardessus sont sacrifiés tout comme le reste de notre stock durant cette vente.

Pensez-y sérieusement

Cette vente n'est pas une vente ordinaire

C'EST UNE SENSATION ! VOUS AVEZ TOUT A Y PERDRE

EN NE VENANT PAS PROFITER IMMEDIATEMENT D'UN PAREIL AVANTAGE.



Les premiers arrivés sont les premiers servis

Il est vrai que notre stock est considérable, mais l'on comprendra que dans une vente semblable l'on a tout intérêt à se hâter car une baisse de prix aussi radicale attire les foules et les assortiments peuvent s'épuiser très rapidement.

Le Syndicat des Trois-Rivieres

PAS DE CREDIT

19, rue Des Forges,

Pas d'approbation

10,000 lbs de Jambon pour Pâques
En vente au prix du gros

Assortiment complet et choisi de fruits et légumes. Notre département d'épicerie complètera votre table à votre goût.

Nos viandes sont reconnues par leur qualité. Aussi Poissons frais de toutes sortes.

Bières et Porters de toutes sortes
—Service et qualité—

ARTHUR BELAND
510 ST-MAURICE TELS: 912-913

DEMANDEZ les Tablettes "NERVINE" de MATHIEU POUR VOTRE MAL DE TETE

En vente partout Cie J. L. Mathieu, propriétaire, Sherbrooke. Loi des Médecines brevetées ou p. propriety No. 10302.

L'immigration
japonaise

La Colombie Britannique n'a cessé par ses députés et ses journaux de dénoncer le péril de l'immigration japonaise et de réclamer des mesures d'exclusion. Plusieurs restrictions au droit de posséder et même au droit au travail ont été imposées par le gouvernement de cette province chaque fois qu'il en a eu l'occasion. Une entente honorable, "a gentleman's agreement", a été conclue entre le gouvernement canadien et le gouvernement japonais déterminant à l'avance le nombre de Japonais qui pourront être admis chaque année au Canada.

D'une enquête menée par les adversaires de l'immigration japonaise, il résulte que l'entente honorable se résume à bien peu de choses en pratique. Il pénétrerait régulièrement en Colombie Britannique quatre fois plus de Japonais que n'en permet l'entente. Tout comme en Californie, la contrebande du japonais se pratique sur une large échelle. Discret et entraîné à ne pas se trahir, le Japonais est un excellent sujet de contrebande. Une fois au pays, il peut compter sur la loyauté de ses compatriotes.

Mœurs, habitudes, coutumes, croyances et civilisation ne sont que des facteurs secondaires dans l'opposition des citoyens de la Colombie-Britannique à l'immigration japonaise. Le seul véritable motif de leur opposition si tenace et si violente aux japonais, tout comme aux Indous et aux Chinois est d'ordre économique. Dans les pêcheries, dans la culture des fruits, même dans l'industrie du bois, l'artisan japonais est un concurrent hargneux. Il possède une grande résistance au travail et s'y montre très rapide. De plus, frugal, pas encore gâté par le luxe de notre Amérique, il vit sur un maigre salaire et peut facilement, auprès des patrons, par cela même obtenir la préférence sur l'ouvrier blanc. S'il est son propre patron—et c'est le cas pour la production des fruits—ses frais de production sont beaucoup moindres que ceux de ses concurrents de la race blanche. Partant, il peut vendre à meilleur marché et encore obtenir un bon profit. La langue anglaise a un mot qui peint bien la situation quand elle dit du Japonais de la Colombie-Britannique: "he underlives the white man".

L'entente honorable avec le Japon a été conclue pour donner une demi-satisfaction à l'Angleterre anxieuse de ménager les susceptibilités japonaises, mais les gens de la Colombie-Britannique n'en ont cure. Ils songent d'abord à leurs propres intérêts et ne sont point enclins à s'immoler sur l'autel impérial.

C'est pourquoi ils réclament si énergiquement qu'on ferme la porte à toute immigration japonaise. Devant leurs plaintes le gouvernement a de nouveau mis le problème à l'étude et se prépare à imposer des restrictions additionnelles à l'immigration japonaise.

Conflit religieux

Sir William Joynton Hicks a dénoncé avec aigreur toute tentative d'union de l'église anglicane avec Rome. Il a sonné le ralliement de tous les éléments protestants pour conserver à l'église d'Angleterre son caractère essentiellement protestant.

C'est une nouvelle étape dans la longue lutte qui se poursuit en Angleterre au sein de l'église anglicane. Ce conflit remonte à Pusey, Manning, Newman et Faber. Les 3 derniers moururent dans le sein de l'Eglise de Rome dont furent des gloires. Pusey demeura avec l'église anglicane, mais peinant jusqu'à la dernière heure pour faire reconnaître par Rome la validité des ordres anglicans. Lord Halifax recueillit sa succession et n'a cessé lui aussi de prêcher l'union avec Rome. Dès les premiers efforts de Pusey, il s'est produit une réaction protestante au sein de l'anglicanisme. Elle n'a pas cependant empêché une partie des Anglicans d'évoluer vers Rome, de se rapprocher de sa liturgie au point que maints temples anglicans semblent n'être que des

Le "Lady Grey" réussit
à briser la glace entre
Batiscan et Champlain

ATTENDU ICI

Le dernier barrage existant entre Trois-Rivières et Québec, celui de Batiscan à Champlain, a été rompu, ce matin, à 7.25 par le brise-glace Lady Grey. Les premières banquises ont déjà atteint St-Jean Deschêlons. Le Lady Grey attend à Batiscan que le fleuve soit libre pour se remettre en marche pour Trois-Rivières où il est attendu de bonne heure cet après-midi. Il s'attache immédiatement à la glace à l'ouest de notre ville et travaillera demain à déboucher l'entrée du lac St-Pierre.

Le niveau de l'eau continue à baisser devant notre ville. Au cours des dernières vingt-quatre heures, on a enregistré une baisse de 6 pouces. Le niveau de l'eau n'est plus que de 43 pieds et 1 pouce.

On Service des Signaux, on nous rapporte cet avant-midi que la glace s'est mise en mouvement entre Sorel et Bellemare sur une distance de neuf milles. Il n'y a eu aucun déplacement de la glace à l'ouest de notre ville non plus que sur le lac St-Pierre. Comme la glace ne va pas encore épaissir et solide, on ne voit pas au Bureau des Signaux risquer de prédiction sur le moment où s'y produira la débâcle. Tout dépend du travail que pourra faire le Lady-Grey.

La situation demeure stationnaire sur les quais à Montréal.

GRAND'MERE EN
NEGOCIATIONS
AVEC QUEBEC

Le projet d'un pont sur le St-Maurice intéresse fort le conseil municipal qui est en pourparlers avec le gouvernement à ce sujet.

LES TRAINS DU C. P. R.

De notre correspondant
Grand-Mère, 3.—Le projet d'un pont sur le St-Maurice en aval de celui du chemin de fer National est maintenant à l'ordre du jour, et a été amené sur le tapis au conseil municipal.

L'acquisition du nouveau pont faite par les ingénieurs de la province a été soumise à l'attention du maire et des conseillers, et le secrétaire de la ville a fait la lecture de toute la correspondance échangée entre la ville et le département des ingénieurs ainsi qu'avec le député du comté M. le docteur Bruno Bédard.

Comme on le sait les ingénieurs du gouvernement n'ont préparé que les plans préliminaires du nouveau pont, sans s'occuper des chemins qui y conduiraient, attendu que cette dernière partie regarde tout spécialement le Ministère de la Voirie. M. Ernest Lavigne, assistant de l'ingénieur-en-chef de la province a laissé entendre au conseil dans une lettre que les autorités municipales de notre ville auront à s'adresser au Ministère de la Voirie pour avoir un estimé du coût des chemins du pont pour l'atteindre. On autorisa donc le secrétaire de la ville à s'informer auprès du ministère provincial de la Voirie au sujet du coût des approches du pont.

On a déjà le coût approximatif du pont seul qui sera de \$100,000.00 environ; il s'agit maintenant d'obtenir le coût approximatif des chemins.

Lecture fut aussi faite d'une lettre de M. C. E. Paquet, secrétaire de la Chambre de Commerce de notre ville, ainsi que d'une résolution dans le but d'obtenir des autorités du Pacifique-Canadien que le train qui quitte notre ville à 2.10 p.m. sur semaine existe aussi le dimanche. M. le secrétaire de la Chambre de Commerce cite comme raison qu'il est très peu accommodant pour les voyageurs de partir d'ici vers 10.00 a.m. pour Trois-Rivières, puis d'attendre ensuite la nuit pour prendre le rapide pour Montréal à 3.35 heures p.m. le dimanche.

Ayant un train laissant Grand-Mère à 2.10 heures p.m. le dimanche comme sur semaine, on observerait ainsi à cette attention prolongée à Trois-Rivières. Le conseil appuya pleinement la résolution de la Chambre de Commerce, et une résolution à cet effet proposée par l'échevin Olivier Lafond et secondée par l'échevin Georges Trottier fut ensuite adoptée. Copie de cette résolution du conseil de ville sera transmise aux autorités du Pacifique-Canadien pour les inciter à nous accorder le changement demandé.

églises catholiques. Cela est vrai surtout du groupe anglican que l'on a accoutumé de désigner sous le nom de Ritualiste. Il a accepté toute la liturgie romaine et le culte des saints, pour citer un cas en particulier, y est en honneur.

Ce groupe et celui de la Haute Eglise poursuivent sans relâche leur effort pour donner à leur église un caractère de plus en plus romain. C'est justement cela que veut contrecarrer l'association évangélique. Pour y arriver, elle n'hésitera pas à demander l'intervention du parlement anglais.

FORTE AUGMENTATION
DE LA CONSTRUCTION

M. Charles Lafond, chef du Bureau des Évaluateurs, déclare que pour le logement elle est de 150 p.c. meilleure qu'en 1924

20 LOGEMENTS NOUVEAUX EN MARS

"La construction débute, cette année, nous déclarait hier, M. Charles Lafond, architecte et chef du bureau des Évaluateurs Municipaux, beaucoup mieux que l'an dernier. C'est vrai pour le total même de la construction, qui, à l'heure actuelle représente en permis émis \$804,525 contre \$81,125, à pareille date l'an dernier. Il est vrai que ce chiffre contient un permis de \$700,000 pour l'agrandissement de la St-Maurice Lumber Co., mais même si l'on met de côté cette construction tout à fait en dehors de l'ordinaire, il n'en est pas moins vrai que la situation est bien meilleure que l'an dernier.

"C'est par la construction du logement qu'on peut le mieux se faire une idée exacte de la situation. C'est elle qui donne surtout du travail aux ouvriers locaux et la proportion de main d'œuvre y est toujours plus élevée que dans les grandes constructions. Les trois premiers mois de 1924 ne donnèrent en tout que 14 constructions de logements. Cette année, à date, on constate déjà une augmentation de cent cinquante pour cent. Février avait déjà marqué un bon progrès notable avec onze nouveaux logements, mais mars a accentué le mouvement et donné la preuve que la construction du logement allait être très active. Au cours du mois dernier nous avons accordé des permis pour vingt nouveaux logements. C'est donc un total de trente-quatre nouveaux logements depuis le début de l'année si nous tenons compte des trois permis accordés en janvier.

Cet optimisme du chef du bureau des Évaluateurs Municipaux repose sur une comparaison entre les résultats des trois premiers mois de cette année avec les mois correspondants de l'année dernière. Voici les résultats comparés de ces deux périodes.

	1925	1924
Janvier	\$714,125	\$81,125
Février	19,875	7,750
Mars	70,525	21,525
Total	\$804,525	\$81,125

La construction du logement durant ces deux périodes a été la suivante:

	1925	1924
Janvier	3	2
Février	11	4
Mars	20	8
Total	34	14

Voici la liste des permis de construction et de réparation émis au cours de la dernière quinzaine.

Louis Bernier, \$200.00, 155 La Verendrye; Vve Henri Lajoie, 120 Notre-Dame, \$500.00; B. Trépanier, rue Notre-Dame, \$600.00, 3 logements privés; Mlle Dion, 26 rue Niverville \$50.00; Alphonse Dufresne, 14 rue Ste-Anne \$50.00; Arthur Paquin, 379 rue Ste-Cécile, \$750.00 garage; Ulysse Rheault \$10,000.00, 224, 224, 226, 228, 228a, rue Ste-Ursule, six logements; Z. de Repentigny, 101 rue Cartier \$400.00; Jos. Boummeur, 44 Des Forges, \$250.00; Octave Hébert \$125.00, 22e-Julie; J. N. Godin Cie Inc., \$500.00, rue Notre-Dame; Donat Beaumier \$250.00, rue Ste-Angele; Vve Nan, Lajoie \$300.00, 136 Notre-Dame; Arthur Provencier 349, 351, et 351a rue Ste-Cécile \$3,000, 2 logements et un magasin.

La prorogation

Suite de la page 1

aussi à la Chambre Haute avec des modifications.

L'hon. M. PATENAUD.—"Qu'allons-nous faire de ce pauvre mal. (Le bill de Montréal). Il me paraît avoir reçu des coups: Ainsi, la loi des pavages que va-t-il arriver?"

L'hon. M. TASCHEREAU.—"Un ne croit pas qu'ils utilisent ni l'un ni l'autre projet."

L'hon. M. MERCIER.—"La question des pavages est un grave problème. Nous espérons que l'an prochain la cité de Montréal viendra avec un projet défini. Cette année, on nous en a présenté deux."

M. LAFLÈRE (Verdun).—"Je ne concours pas dans les amendements du Conseil Législatif car ils fixent les pavages à \$5 par verge cube pour les propriétaires. On a fait une exception pour le boulevard Gouin. Je crois qu'on devrait faire payer les pavages à l'usage."

M. ROUCHARD.—"Je n'approuve pas moi non plus tous les amendements du Conseil Législatif."

M. BRAY.—"Je m'objecte moi aussi à ces amendements."

Les amendements furent donc tous rejetés.

Il en fut de même à la Chambre de Québec.

Le Chef de l'Opposition proposa une motion demandant la correspondance au sujet de l'attitude des Evêques à l'égard de la loi de l'Assistance Publique et rappelant qu'il avait demandé au gouvernement d'inviter les Evêques au comité des bills publics.

M. SAUVÉ—"J'ai constaté l'autre jour la grande utilité de l'opposition puisque le gouvernement a jugé à propos d'accepter ses suggestions. Je regrette cependant que le gouvernement n'ait pas accepté la suggestion que je faisais à la 2e session de 1922. Je demandais alors au gouvernement de convoquer les Evêques pour connaître leur opinion sur sa loi d'Assistance Publique."

L'hon. TASCHEREAU (interrompant).—"Je demande pardon à l'hon. chef de l'opposition mais en vertu de l'article 245 des règlements mon honorable ami ne peut critiquer une décision de la Chambre. Or, la demande qu'il faisait l'an dernier a été rejetée par la Chambre. Il ne peut donc critiquer cette décision. (souriant). Je suis convaincu que lorsque l'hon. député de Beauharnois aura lu cet article des règlements, il sera de mon opinion."

M. SAUVÉ—"Je voulais seulement faire observer que le gouvernement aurait dû améliorer cette loi lorsque nous le lui avons suggéré. Est-ce que vous avez un point d'ordre, M. le Président?"

Le président FRANCOEUR (souriant).—"J'attends que l'hon. chef de l'opposition ait fini de discuter le point d'ordre."

M. SAUVÉ—"Eh bien, M. le président, tout ce que je veux ajouter c'est que j'espère que le gouvernement suivra toutes les suggestions que nous lui avons faites et améliorera sa loi." (Le chef de l'opposition, réalisant sans doute que

le point d'ordre avait sa raison d'être, n'insista pas.)

LE PRESIDENT FRANCOEUR—Adopté, écarté."

M. Hector Authier, député de l'Abitibi, proposa alors une motion demandant copie de toute requête adressée en 1924 et 1925 au ministère de la Colonisation des mines et des pêcheries demandant une augmentation de la prime de défrichement et de l'aide accordée aux colons dans la province de Québec.

M. AUTHIER.—"Les colons de plusieurs paroisses de mon comté ont signé des requêtes priant le gouvernement d'augmenter considérablement la prime actuelle de défrichement et de la payer jusqu'à concurrence de cinquante acres par lot. D'autres groupes, en particulier certains cercles de l'Union Catholique des Cultivateurs qui est fort répandue dans l'Abitibi, ont réclamé l'organisation d'un système de crédit rural qui puisse fournir aux cultivateurs débutants le capital qui leur manque trop souvent pour compléter l'achat des troupeaux et des instruments aratoires indispensables à l'exploitation profitable de leurs fermes."

"Je demande la production de ces requêtes parce que je désire exprimer publiquement devant cette Chambre ma sympathie pour les vœux qu'elles contiennent et du moins pour les principes dont elles s'inspirent."

"Je désire aussi témoigner de la reconnaissance des colons pour la politique libérale de ces dernières années. Le gouvernement faisait autrefois beaucoup moins qu'aujourd'hui pour la colonisation. L'état de nos finances ne lui permettait pas de faire mieux, et nos ministres eux-mêmes en gémissaient avec nos bons patriotes. Depuis une quinzaine d'années on a pu enfin consacrer une douzaine de millions de piastres aux travaux de colonisation. Il est intéressant cependant de rappeler que dans la même période les grandes routes de la province absorbaient près de soixante millions de piastres, employées à améliorer environ 6,000 milles de parcours seulement, tandis que les douze millions de la colonisation servaient en partie à payer certaines améliorations urgentes dans les 30 ou 35,000 milles de chemins municipaux qui ne requièrent rien de la Voirie, et en partie seulement à reconstruire des chemins nouveaux et des ponts dans les cantons récemment ouverts aux colons."

"Il est nécessaire d'ailleurs que l'on dépense plus aujourd'hui qu'il y a dix ans pour la colonisation, non seulement parce que les mêmes travaux coûtent maintenant deux fois plus cher qu'en 1914, mais aussi parce qu'il faut faire davantage si l'on veut continuer à avoir des défricheurs dans notre province. Les mœurs changent d'année en année avec une rapidité, c'est le cas de le dire, effrayante. Les colons d'aujourd'hui ne se contentent plus des conditions dans lesquelles leurs devanciers ont vécu. C'est à présent ou à laisser de chemins municipaux qui ne requièrent rien de la Voirie, il faut y mettre le prix et recourir aux grands moyens nécessaires pour soutenir le courage des pionniers."

Suite à la page 3

LE SCEAU DE
LA COMMUNE
EST RETROUVE

Il sera remis prochainement à M. Arthur Beliveau, procureur de la cité, par M. le chanoine L. A. Dussablon qui l'a en sa possession.

SOUVENIR HISTORIQUE

Une découverte très intéressante pour les numismates de notre ville et aussi pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du vieux Trois-Rivières vient d'être faite par M. Arthur Beliveau, greffier de la cité, qui poursuit si activement avec un grand succès ses recherches sur notre histoire locale. C'est celle du sceau de la Corporation de la Commune, depuis de longues années disparues. Ce sceau est maintenant en la possession de M. le chanoine L. A. Dussablon, curé de Louiseville, qui le remettra prochainement à M. Arthur Beliveau pour notre ville.

M. Arthur Beliveau a bien voulu nous retracer rapidement l'histoire de ce sceau et de la Corporation de la Commune constituée en 1801.

"La Commune, dit-il, occupait tout le terrain compris entre le fleuve et le coteau, et était bornée à l'ouest par la terre des héritiers Harnois, aujourd'hui propriété de la ville de Trois-Rivières, après avoir appartenu à la Three Rivers Shipyard, et à l'est par la rue St-Antoine et le Chemin Ste-Marguerite. Tout le quartier St-Philippe d'aujourd'hui en faisait pratiquement partie."

Après avoir été sous le sceau de la Corporation de la Commune des habitants de la ville de Trois-Rivières. C'est pourquoi son sceau représente une vache. Le titre de concession de la Commune remonte à 1648 et fut accordé par le gouverneur de la Nouvelle-France, Montmagny. Il fut ratifié par Louis XIV, roi de France. Cette concession fut faite aux habitants de Trois-Rivières. Dès le début du siècle dernier, des concessions commencèrent à réduire le territoire de la Commune. La première concession faite par les habitants de Trois-Rivières se trouvait située entre la rue Bell et la rue St-Antoine. Elle était bornée au nord par le Chemin du Roi, aujourd'hui la rue Notre-Dame, et s'étendait au sud jusqu'au fleuve. On continua à faire des concessions sur le Chemin du Roi jusqu'au Moulin à Vent. Une loi de 1817 autorisa la Corporation de la Commune à faire des concessions de terrain sur les rues Notre-Dame, St-Philippe et St-Georges. Quelques années plus tard, une seconde loi lui permettait d'accorder des concessions sur le Chemin Ste-Marguerite. "C'est en 1860 que la Corporation de la Commune a cessé d'exister. La Commune a alors passé sous l'autorité et l'administration du conseil de Trois-Rivières. Cela fut fait par un amendement à la loi de 1817 qui supprima la Corporation de la Commune et accorda le droit de concéder des emplacements pour fins industrielles ou pour la construction de maisons d'habitation. Depuis des années on a vu à maintes reprises ouvertes dans la Commune aujourd'hui se résume à un territoire restreint encore consacré au pâturage. Dans quelques années, la Commune ne sera plus qu'un souvenir, mais le sceau qui nous venons de retrouver en perpétuera le souvenir."

Ne pas confondre

E. Hamel, condamné hier pour avoir été trouvé dans une maison de désordre, n'est pas M. Edgard Hamel, employé de la "Singer Sewing Machine".

La Tuque inondée

La Tuque, 3.—La fonte très rapide de la neige ici, a causé de nombreux dommages dans diverses parties de la ville, spécialement dans les rues Bonhomme et Roy, à l'est de la ville, où les eaux ont formé un immense lac, obligeant plusieurs propriétaires à déménager temporairement. Nombre de caves ont été remplies d'eau.

Feu Mme J. R. Goyer

Montréal, 3.—Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Goyer, née Concorde Daoust, épouse du Dr J. R. Goyer, 1007, boulevard Gouin ouest, survenue hier à l'hôpital Notre-Dame, après huit jours de maladie.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son mari, ses deux fils, MM. Emile et Honoré Goyer; ses frères, MM. Emile Daoust, commissaire du port de Montréal, directeur de la Banque Provinciale et gérant-général de la Librairie Beauchemin, Théo. Daoust, architecte, et Joseph Daoust, de la Librairie Beauchemin.

Mort subite

(De notre correspondant)
Cap de la Madeleine. — M. Wilfrid Rivard, employé chez M. Wilfred Rousseau, entrepreneur, est mort subitement hier après-midi à quatre heures et demie alors qu'il travaillait à la nouvelle construction au Collège du Sacré-Cœur. Le défunt demeurait à "Le Genesio" de Batiscan. Il était marié et âgé de 50 ans. Il laisse outre son épouse neuf enfants. L'enquête du coronar a lieu cet après-midi.

Allied Chemical a gagné en 1924 \$7.24 par action comparativement à \$7.04 en 1923.

La question de l'heure
d'été sera soumise au
peuple à Shawinigan

Le référendum sera tenu le 17 avril, mais les manufacturiers avanceront les horloges, quel que soit le vote donné

UN EMPRUNT DE \$104,000

(De notre correspondant)

Shawinigan Falls, 3.—Plusieurs questions intéressantes sont venues devant le conseil à sa séance régulière.

Au début de la séance, M. le maire, le Dr J. A. Dufresne, informe ses collègues qu'au cours d'un voyage qu'il a fait à Montréal, au commencement de la semaine, il a rencontré le surintendant général du Canadien Pacifique, M. J. K. Savage, au sujet des trains entre Shawinigan Falls et Trois-Rivières. A sa suite de la résolution adoptée par notre conseil municipal, à sa séance précédente, et adressée aux autorités du Canadien Pacifique, M. Omer Laviolette, surintendant pour la division de Québec et M. Riendeau, du département des passagers, sont venus la semaine dernière rencontrer le gérant M. J. H. Valiquette, pour s'entendre au sujet du changement demandé dans l'horaire des trains. Lors de sa visite ici, M. Laviolette a promis que le train qui part actuellement à 12.20 des Trois-Rivières pour Shawinigan Falls et Grand-Mère partirait à 3.40 heures p.m. après l'arrivée du train de Québec, et ce changement sera effectivement mis en vigueur sous peu.

M. Laviolette ne voyait pas alors la possibilité de donner un train qui partirait de bonne heure de Grand-Mère le matin pour correspondre avec le local des Trois-Rivières à Québec, à moins toutefois d'enlever le train qui actuellement part d'ici vers 9.40 a.m. Le train à bonne heure le matin est réclamé surtout par les hommes d'affaires de Shawinigan Falls et Grand-Mère qui voudraient aller à Québec ou à Montréal et en revenir dans la même journée. M. le maire a fait la suggestion suivante au surintendant général: que le local qui fait actuellement le service entre Trois-Rivières et Québec se rende le soir à Grand-Mère pour en repartir le matin vers 6.30 ou 6.40 heures. Ceci donnerait au public voyageur l'avantage de faire le trajet de Québec ou de Montréal le même jour, et on n'aurait plus pour cela à enlever aucun des trains qui font actuellement le service entre Grand-Mère, Shawinigan Falls et Trois-Rivières. M. Savage s'est déclaré favorable à ce projet qu'il a promis de recommander aux autorités du Canadien Pacifique, et M. le maire a la quasi-certitude que ce nouveau train nous sera accordé.

Après avoir étudié la question en comité exécutif, le conseil a décidé de faire droit, dans une certaine mesure, aux demandes des laitiers locaux exprimées dans leur requête en date du 17 mars dernier. Ainsi la licence des commerçants de lait résidant en notre ville est diminuée de \$15.00 qu'elle était auparavant à \$10.00; la licence des laitiers non résidents est laissée à \$20.00. Dans leur requête, les commerçants locaux demandaient que la licence des laitiers non résidents soit portée de \$20.00 à \$50.00 mais le conseil n'a pas voulu accorder cette demande, jugeant que ceci aurait été un quelque sorte de nature à limiter le nombre des commerçants de lait ici, ce qui n'aurait évidemment pas été dans l'intérêt du consommateur. Les cultivateurs qui ne vendront que le lait de leurs vaches, quel qu'en soit le nombre, paieront une licence de \$10.00; s'ils vendent du lait provenant d'une autre ferme que la leur, ils devront payer la licence régulière de \$20.00. S'il est prouvé qu'un cultivateur, après avoir payé une licence de \$10.00, achète du lait pour le revendre, il devra payer une amende de \$20.00 en plus de \$10.00 pour compléter le montant de sa licence comme commerçant.

On ne peut considérer comme résidents ici que les contribuables y tenant feu et lieu; ne seront donc pas considérés comme tels les commerçants de lait du dehors ou les cultivateurs qui ont des propriétés en notre ville. Il est toujours loisible au maire et au conseil de diminuer toute taxe ou licence lorsqu'un commerçant commence à faire affaire après que quelques mois de l'année fiscale sont passées, et ceci n'est que juste. M. le maire a cependant déclaré que le cas d'un laitier du dehors la licence ne serait jamais diminuée à moins de \$10.00.

Un particulier résidant ici qui sera propriétaire d'une vache paiera à la ville \$0.50 par année; pour 2 vaches, il paiera \$1.00 mais s'il a plus de deux vaches, il sera considéré comme commerçant et devra payer la licence régulière de \$10.00 par année pour les laitiers résidents.

Quant aux demandes concernant l'inscription des noms des laitiers sur les voitures de livraison, la propriété des bouteilles à lait, etc., ceci est laissé aux laitiers qui devront eux-mêmes prendre les mesures nécessaires pour protéger leur commerce. Il est bien entendu que les autorités municipales seront toujours disposées à leur venir en aide au besoin.

Une autre question, qui a également son importance est celle de l'avance de l'heure. A ce sujet, les directeurs de nos industries locales ont adressé au conseil une lettre collective dans laquelle ils déclarent qu'une assemblée des gérants des usines locales, tenue lundi dernier à l'hôtel Cascade, il a été unanimement décidé que toutes les compagnies adopteraient l'heure d'été pour la période commençant dimanche, le 3 mai, jusqu'à minuit, le samedi 26 septembre. Dans leur requête, les gérants expriment le désir de voir les autorités municipales adopter l'heure d'été, afin que nous ayons une heure uniforme dans toute la ville. Comme le sentiment populaire ici, ne paraît pas être en faveur de l'heure d'été, et afin de donner aux contribuables l'occasion de se prononcer sur cette question, le conseil a décidé unanimement de la soumettre à un référendum lequel sera tenu vendredi le 17 avril. Un bureau de votation sera tenu à cet effet à l'hôtel de ville et un autre au Poste no 2, à St-Marc, afin d'accommoder les contribuables de ce quartier. Le vote sera au scrutin secret et auront droit de voter ceux dont le nom apparaît sur la dernière liste électorale municipale: ceci conformément aux dispositions de la loi des cités et villes.

Un règlement d'emprunt, au montant total de \$104,000.00 et au sujet duquel nous donnerons de plus amples détails dans un prochain courrier, a été adopté par le conseil. Sur ce montant de \$104,000.00 une somme de \$66,000.00 sera affectée à des travaux de pavage, égouts, etc., dans les trois quartiers de la ville, et la différence, soit \$38,000.00 sera employée à des travaux d'amélioration dans la partie du quartier No 3 nouvellement annexée et connue autrefois sous le nom de Shawinigan Est. Lorsque des pourparlers étaient en cours au sujet de l'annexion de Shawinigan Est, il avait été compris que des travaux seraient exécutés dans ce quartier et c'est pour remplir leur promesse que nos autorités municipales ont voté la dite somme de \$38,000.00. Il est bien entendu toutefois que le fonds d'amélioration des intérêts sur ce montant seront payés à même les revenus du territoire annexé, de sorte que la taxe foncière n'en sera nullement affectée. Ce règlement d'emprunt sera soumis à l'approbation des propriétaires fonciers mercredi et jeudi, 22 et 23 avril.

L'Angleterre s'émue

(Presse Canadienne)

Londres, 3.—Les rumeurs d'après lesquelles le gouvernement de l'Afrique-sud, dans son budget qu'il présentera au parlement le 8 avril, doit abroger les tarifs préférentiels britanniques ont amené une protestation de la fédération des industries britanniques. Cette protestation a été câblée hier au général Hertzog, premier ministre de l'Afrique-sud, dans les termes suivants:

"La fédération apprend avec grand regret que le gouvernement de l'Union sud-africaine a l'intention d'abolir la préférence britannique. Tout en étant désireux d'éviter toute apparence d'intervention dans la politique domestique de l'Afrique-sud, la fédération, qui a pour les intérêts du commerce international, considère que la politique projetée aura des effets considérables, d'autant plus que jusqu'à date la Grande Bretagne a été la principale source d'approvisionnement des besoins financiers de l'Afrique-sud, et le principal acheteur de ses produits, et qu'elle devrait s'attendre, dans le cours normal des choses, à un traitement encore plus avantageux. La fédération espère avec confiance qu'aucun changement radical ne sera fait par le gouvernement de l'Union."

On laisse entendre que le gouvernement sud-africain va canceler la préférence impériale pour adopter "le traitement de la nation la plus favorisée" avec l'importation de quel pays disposé à accorder à l'Afrique-sud des privilèges réciproques, et que des traités sont en cours de négociation avec la Hollande et l'Allemagne.

Souffrez-vous de névralgie, de maux de tête ou de digestion difficile? Faites examiner votre bouche aux rayons X, absolument sans douleur et sans danger.

Voyez le

Dentiste F. HOUE,

155a Notre-Dame Trois-Rivières

DEMENAGE
61 STE-JULIE
Dr J. H. REMINGTON Tél. 1170
Maladies des enfants, SPECIALISTE, maladies des femmes
Heures de bureau: 2 à 5 et 7 à 9 P. M.
—3346

ANNONCES CLASSIFIEES

A Louer

A LOUER—Beau logement, chauffé au centre de la ville, avec joli parterre. S'adresser à A. J. M. Isola, 94 Notre-Dame, tél. 382-m. 6124-10-j.n.o.

A LOUER—Maison de huit chambres, améliorations modernes. Avec quai sans installation poêle électrique et chauffage, heater, pour eau. Cave cimentée et cuves pour lavages. S'adresser 291 St-Paul. Tél. 282-f. 6212-9-j.n.o.

A LOUER—Maison moderne au centre de la ville. S'adresser 28 St-François-Xavier. Tél. 85-j. 6229-4-m-j.n.o.

LOGEMENT A LOUER—meublé, confortable pour 2 à 3 personnes. No 31 Bonaventure. Pour informations s'adresser à 40 Des Forges. 6359-31-j.n.o.

A LOUER—Beau logement de huit appartements bien propres. S'adresser 316 Lavolette. 6385-3-2fois

A Vendre

A VENDRE—Trottoirs, terrasses et maisons. En ville, Banlieue, Ste-Marguerite, Cap de la Madeleine et Champlain. S'adresser à Eugène Magny, Trois-Rivières. 6254-11-m-j. au 11 avril

A VENDRE—Quatre tables de pool en bonne condition, prix excessivement bas, pour prompt acheteur. S'adresser au Syndicat des Trois-Rivières, 19 Des Forges. 6298-20-j.n.o.

MAGASIN DE MODES à vendre ou à louer pour propriété, grosse clientèle, établi depuis 5 ans, avec stock de printemps. Bon marché, pour cause de maladie. Ecrire à Casier B. Le Nouvelliste. 6325-25-mars-25avril

A VENDRE—Salon de barbière, 2 chaises, lampes réservoir, serviettes, chaises droites, etc. S'adresser à 15 St-Denis. 6340-28-3semaines

A VENDRE—Un garage en bois avec accessoires électriques, très moderne et bon marché. S'adresser à C. W. Lindsay Limited, rue Des Forges, Tél. 008. 6355-30-6fois

MENAGE COMPLET à vendre et logement à louer. S'adresser à 78a Royale. 6354-30-6fois

NOUS ACHETONS ET REVENDEONS les meubles de seconde main. Jos. Le May, 50 Ste-Marguerite, tél. 358-f. 6361-31-m 30 avril-1-m

A VENDRE—Service de salle à dîner en chrome solide et digne du bourgeois. S'adresser No 98 Des Forges. 6370-1er-lfa

A VENDRE—Un chariot de bébé en rotin, gris français, en parfaite condition. S'adresser à 29 Bonaventure. 6369-1er-4fois

MAISON A VENDRE—Lambrière en briques, neuve, 2 logements, grande cour, écurie et hangar. S'adresser à 167 St-Roch. 6365-28-6fois

TROIS PHOTOGRAPHES remis à neuf, aujour, chèque d'argent, très belles occasions pour prompts acheteurs. Comptant \$5. Balance \$5 par mois. C. W. Lindsay, Limited, Trois-Rivières. 6378-2-3fs

AMEUBLEMENT de ménage complet à vendre au No 61 Volontaire. Tél. 1641-f. 6382-3-6fois

A VENDRE—Petit cheval, voiture légère, traîne et harnais. Le tout à bon marché. S'adresser à 136 St-Proper. 6388-3-2fois

A VENDRE—Un set de salon, 7 morceaux, horloge grand-père. S'adresser Tél. 607-j. 6384-3-2fois

DIVERS

TERRAIN A BATIR—Adresse 64 St-Philippe. Heures 9 à 12 a. m. 6349-10-m au 10a

CORDONNIER—Réparation de chaussures de toutes sortes. Ouvrage garanti. Wilfrid Pellerin, 57 Plaisance. 6322-2-mars-25avril

Emploi Demandes

DEMOISELLE DE BUREAU ayant 4 ans d'expérience, demande position. Mlle C. Bernard, 2 St-Cécile. Tél. 776. 6318-24-1mois

COMPTABLE-STENOGRAPHE, anglaise et française, expérience dans prix courant faire rapport sur le revenu, demande emploi pour jour et soir. S'adresser Casier P. Le Nouvelliste. 6377-2-3fs

On Demande

FORGEON DEMANDE—On demande un bon forgeron, bon salaire pour homme requis, surtout pour le ferrage de chevaux. Position permanente. S'adresser à Arthur Hébert, 35 rue Des Cèdres, Shawinigan Falls. 6349-25-30-1-3-4-5

Mariage

On annonce pour le 12 avril, le mariage de M. Maurice Arthur Desmarchais, fils de Léonard Desmarchais, boucher, de Trois-Rivières, à Mlle Yvette Morneau, fille de M. David Morneau, rusé de cette ville. Pas de coïtes. 3-2fs

On annonce pour le 20 du mois d'avril le mariage de M. Jean-Baptiste Lamarche, fils de M. H. A. Lamarche, agent du C. P. R. à Mlle Marie-Pauline Lejeune, fille de M. Hector Lejeune, de la rue Champlain. 3-2fs

Service anniversaire
Samedi, le 4 avril 1926, à la Cathédrale à 7 h 15 heures sera chanté le service anniversaire de M. Alphonse Alario. 3-1fois

GUIDE D'AFFAIRES

BOIS DE CONSTRUCTION—Toujours en main, beau stock de bois sec, plané, embouté et brulé, aussi ouvertures. Prix spéciaux au cher. Demandez cotations. J. M. Piché, bureau et entrepôt: Bell et Du Fleuve. Tél. 75. 6267-12 au 13 av.

M. C. BOURDON, tailleur, réparations et pressings. Complète et paillettes faites sur mesure. 180 rue Notre-Dame, en haut de chez A. E. Parent. Tél. 489. 6300-20-21-22-23-24-10-11-15fois

LISEZ LES ANNONCES
Pour apprendre où acheter.

La prorogation

Suite de la page 2

la province, provenant de nouvelles taxes ainsi que du commerce des liqueurs le gouvernement; devrait aider davantage ces municipalités en diminuant plus efficacement les charges résultant de l'amélioration des chemins en classant tous les chemins et routes en vue d'en limiter la servitude ainsi que la coût d'entretien de refecton et d'entretien, selon leur importance et suivant les moyens et les besoins des municipalités et des contribuables.

L'opposition demanda le vote et l'amendement fut défait par 10 à 42.

La Chambre continua alors l'étude des crédits de l'hon. M. Galipeault. On prit l'item de l'entretien des édifices en général.

M. Tétreau demanda quand la nouvelle loi Galipeault du Parlement serait prête. Le ministre annonça que tout serait probablement fini pour le 1er mai.

L'hon. M. PATENAUD (souriant): "Sur le frontispice du nouveau palais de justice on a mis une légende amusante qui dit: 'C'est en vain qu'on s'adresse à la justice'."

L'hon. M. GALIPEAULT (souriant): "La légende est en latin et je crois que la traduction de mon honorable ami est inexacte. La légende veut dire: 'C'est en vain qu'on s'adresse aux tribunaux et en méprise la justice'."

M. Tétreau interrogea assez longue-

ment l'hon. M. Galipeault sur "Spencer Wood". Le député de Dorion y mit beaucoup de délicatesse et le ministre sembla satisfait de tous les députés par ses explications. L'hon. M. Galipeault parla de la beauté du château du lieutenant-gouverneur et de la façon très digne dont les châtellains en font les honneurs.

M. TETREAU. — "Je n'ai aucun doute."

L'hon. M. Galipeault parla alors des dépenses qui sont nécessaires. En passant, il mentionna que la Législature elle-même coûte \$3,000 par jour à la province.

M. TETREAU. — "Il me semble qu'en 1867 les dépenses de Spencer Wood étaient moins considérables."

L'hon. M. MERCIER. — "En 1883 on dépensait \$29,999 pour Spencer Wood et le budget de la province, qui est de plus de 20 millions de dollars aujourd'hui était de moins de \$5,000,000."

Le débat continua et on finit par convenir que Spencer Wood était un château qui contribuait à la belle renommée de notre province. Mais le député de Dorion revint à la charge.

M. TETREAU. — "En 1897, on dépensait \$14,000 pour entretenir Spencer Wood et les libéraux criaient à la dépense."

L'hon. M. TASCHEREAU. — "Mais mon honorable ami sait-il qu'en 1897 le gouvernement du temps avait un déficit de \$800,000?"

L'hon. M. Galipeault expliqua que l'on ne pouvait comparer les dépenses de ces dernières années avec le temps passé. Autrefois, les lieut.-gouverneurs venaient à Spencer Wood avec leurs familles. Depuis quelques années, le gouvernement a meublé Spencer Wood et tout ce qui est à l'appartenance à la province: "Si mon honorable ami de Dorion", conclut le ministre, "voudrait proposer l'abolition de Spencer Wood, je voterais contre."

M. Tétreau protesta qu'il ne voulait pas proposer cela et en passant il fit l'éloge du lieutenant-gouverneur actuel. M. Bourchard dit quelques mots et enfin le chef de l'opposition ajouta le mot de la fin.

M. SAUVE. — "M. le Président, j'ai écouté avec plaisir la profession de foi conservatrice de l'hon. ministre des Travaux Publics (l'hon. M. Galipeault sourit). Je ne suis pas pour l'abolition de Spencer Wood mais je tiens à rappeler à nos honorables amis de la droite leur politique d'autrefois. M. Sauvé (qui était alors son adversaire). Les libéraux se disaient trop démocrates pour garder un château."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Qu'est-ce que vous leur répondiez?"

M. SAUVE. — "Nous leur répondions que Spencer Wood était une vieille institution que l'on devait conserver."

L'hon. M. GALIPEAULT. — (souriant). — "Alors nous sommes d'accord."

M. SAUVE. — "Oui parce que vous avez emprunté la politique des conservateurs. Bien entendu, la personnalité du lieutenant-gouverneur n'est pas en cause. Ah! si les libéraux étaient de ce côté de la Chambre. Ah! si le premier ministre retrouvait sa verve d'autrefois, avec sa plume..."

L'hon. M. TASCHEREAU (en belle humeur). — "On vous les a ôtés, vos plumes?"

M. SAUVE (souriant). — "Je ne parlerai plus de la plume de l'hon. Premier-Ministre. Je tiens à signaler que le parti libéral est arrivé au pouvoir en réclamant l'abolition de Spencer Wood et qu'aujourd'hui il y donne l'exemple du manque d'économie."

L'item fut adopté.

M. Peter Bercevitich présente un projet de loi concernant la célébration des mariages. L'hon. M. Patenaude demanda si on ne pourrait pas attendre à l'an prochain. L'hon. M. Taschereau expliqua que le bill était étudié en retard parce que M. Bercevitich avait voulu le faire modifier et que les modifications n'avaient pu être prises plus tôt.

LE PREMIER-MINISTRE. — "Le bill n'attendra que les mariages juifs. La loi dit que tout mariage doit être célébré par un ministre qui est sujet britannique. Or, il y a un grand nombre de juifs qui ont été mariés par des ministres qui n'étaient pas sujets britanniques. Nous ne disons rien pour l'avenir."

PROVINCE DE QUEBEC
District des Trois-Rivières.

DANS L'AFFAIRE DE:
La substitution créée par le testament de feu Maurice Vaillancourt, en son vivant cultivateur, de la paroisse d'Yamachiche, fait et reçu par A. O. Bellemare, notaire à Yamachiche, le dix-neuf août mil neuf-cent-douze, sous le no 2908 de ses minutes et les enfants mineurs de M. Antonio Vaillancourt, cultivateur, et de Dame Alexine Lamy, demeurant tous deux ensemble en la dite paroisse d'Yamachiche.

Le mardi, septième jour d'avril prochain, (1926), à dix heures de l'avant-midi, seront vendus à la porte de l'église de la dite paroisse d'Yamachiche à l'enchère publique, au plus haut et dernier enchérisseur, les biens suivants, savoir:

1.—Une terre connue et désignée sous les numéros QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (499) et CINQ CENT (500) du cadastre officiel d'enregistrement du comté de St-Maurice, pour la paroisse d'Yamachiche, avec toutes les batteuses y grigées, circonstances et dépendances.

2.—Une autre terre connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (498) du cadastre officiel d'Yamachiche, située à la concession nord de la Grande Rivière, contenant deux arpents de front et prenant à la Grande Rivière, pour aller en profondeur aboutir à la concession de la Petite Rivière, joignant du côté sud-ouest à la terre ci-dessus désignée, et du côté nord-est à Maurin Desaulniers, circonstances et dépendances, à distraire de cette dernière terre l'emplacement vendu à la Commission Scolaire d'Yamachiche pour l'érection d'une maison d'école à cet endroit.

3.—Le roulier et autres effets mobiliers se trouvant actuellement sur les dites terres et appartenant aux dits enfants mineurs, suivant liste.

Pour condition de la vente, prière de s'adresser à MM. Trudel & Gauthier, notaires, à leur bureau, au no 99 de la rue Alexandre, Trois-Rivières, Trois-Rivières, 26 mars 1926.

J. A. TRUDEL
Notaire et procureur

3 et 4 avril

Mais on nous propose tout simplement de valider les mariages juifs célébrés par des ministres ou sujets britanniques. Je crois que nous ferions une bonne œuvre en adoptant le projet."

L'hon. M. PATENAUD. — "Nous enlevons cependant à un des époux qui aura raison de demander l'annulation de son mariage le droit que lui confère notre code civil."

L'hon. M. TASCHEREAU. — "De deux maux, il faut choisir le moindre. Et je crois que c'est là le moindre mal."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Il me semble qu'il n'y a là qu'une erreur à corriger."

L'hon. M. PATENAUD. — "Il y a des causes pendantes qui seront affectées. Il y a des époux qui ont réclamé l'annulation en vertu de cette erreur. Je ne veux pas empêcher les Israélites dont les mariages peuvent être annulés à cause de cette bizarrerie de la loi, de la faire légaliser. Mais ils ont en avance un remède tout trouvé: c'est de faire célébrer leur mariage par un ministre qui est sujet britannique."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Ne nous occupons pas des gens de mauvaise foi. Il me semble qu'au point de vue moral nous devons adopter ce bill."

Le projet fut alors voté.

L'hon. M. GALIPEAULT (souriant). — "La légende est en latin et je crois que la traduction de mon honorable ami est inexacte. La légende veut dire: 'C'est en vain qu'on s'adresse aux tribunaux et en méprise la justice'."

M. Tétreau interrogea assez longue-

ment l'hon. M. Galipeault sur "Spencer Wood". Le député de Dorion y mit beaucoup de délicatesse et le ministre sembla satisfait de tous les députés par ses explications. L'hon. M. Galipeault parla de la beauté du château du lieutenant-gouverneur et de la façon très digne dont les châtellains en font les honneurs.

M. TETREAU. — "Je n'ai aucun doute."

L'hon. M. Galipeault parla alors des dépenses qui sont nécessaires. En passant, il mentionna que la Législature elle-même coûte \$3,000 par jour à la province.

M. TETREAU. — "Il me semble qu'en 1867 les dépenses de Spencer Wood étaient moins considérables."

L'hon. M. MERCIER. — "En 1883 on dépensait \$29,999 pour Spencer Wood et le budget de la province, qui est de plus de 20 millions de dollars aujourd'hui était de moins de \$5,000,000."

Le débat continua et on finit par convenir que Spencer Wood était un château qui contribuait à la belle renommée de notre province. Mais le député de Dorion revint à la charge.

M. TETREAU. — "En 1897, on dépensait \$14,000 pour entretenir Spencer Wood et les libéraux criaient à la dépense."

L'hon. M. TASCHEREAU. — "Mais mon honorable ami sait-il qu'en 1897 le gouvernement du temps avait un déficit de \$800,000?"

L'hon. M. Galipeault expliqua que l'on ne pouvait comparer les dépenses de ces dernières années avec le temps passé. Autrefois, les lieut.-gouverneurs venaient à Spencer Wood avec leurs familles. Depuis quelques années, le gouvernement a meublé Spencer Wood et tout ce qui est à l'appartenance à la province: "Si mon honorable ami de Dorion", conclut le ministre, "voudrait proposer l'abolition de Spencer Wood, je voterais contre."

M. Tétreau protesta qu'il ne voulait pas proposer cela et en passant il fit l'éloge du lieutenant-gouverneur actuel. M. Bourchard dit quelques mots et enfin le chef de l'opposition ajouta le mot de la fin.

M. SAUVE. — "M. le Président, j'ai écouté avec plaisir la profession de foi conservatrice de l'hon. ministre des Travaux Publics (l'hon. M. Galipeault sourit). Je ne suis pas pour l'abolition de Spencer Wood mais je tiens à rappeler à nos honorables amis de la droite leur politique d'autrefois. M. Sauvé (qui était alors son adversaire). Les libéraux se disaient trop démocrates pour garder un château."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Qu'est-ce que vous leur répondiez?"

M. SAUVE. — "Nous leur répondions que Spencer Wood était une vieille institution que l'on devait conserver."

L'hon. M. GALIPEAULT. — (souriant). — "Alors nous sommes d'accord."

M. SAUVE. — "Oui parce que vous avez emprunté la politique des conservateurs. Bien entendu, la personnalité du lieutenant-gouverneur n'est pas en cause. Ah! si les libéraux étaient de ce côté de la Chambre. Ah! si le premier ministre retrouvait sa verve d'autrefois, avec sa plume..."

L'hon. M. TASCHEREAU (en belle humeur). — "On vous les a ôtés, vos plumes?"

M. SAUVE (souriant). — "Je ne parlerai plus de la plume de l'hon. Premier-Ministre. Je tiens à signaler que le parti libéral est arrivé au pouvoir en réclamant l'abolition de Spencer Wood et qu'aujourd'hui il y donne l'exemple du manque d'économie."

L'item fut adopté.

M. Peter Bercevitich présente un projet de loi concernant la célébration des mariages. L'hon. M. Patenaude demanda si on ne pourrait pas attendre à l'an prochain. L'hon. M. Taschereau expliqua que le bill était étudié en retard parce que M. Bercevitich avait voulu le faire modifier et que les modifications n'avaient pu être prises plus tôt.

LE PREMIER-MINISTRE. — "Le bill n'attendra que les mariages juifs. La loi dit que tout mariage doit être célébré par un ministre qui est sujet britannique. Or, il y a un grand nombre de juifs qui ont été mariés par des ministres qui n'étaient pas sujets britanniques. Nous ne disons rien pour l'avenir."

PROVINCE DE QUEBEC
District des Trois-Rivières.

DANS L'AFFAIRE DE:
La substitution créée par le testament de feu Maurice Vaillancourt, en son vivant cultivateur, de la paroisse d'Yamachiche, fait et reçu par A. O. Bellemare, notaire à Yamachiche, le dix-neuf août mil neuf-cent-douze, sous le no 2908 de ses minutes et les enfants mineurs de M. Antonio Vaillancourt, cultivateur, et de Dame Alexine Lamy, demeurant tous deux ensemble en la dite paroisse d'Yamachiche.

Le mardi, septième jour d'avril prochain, (1926), à dix heures de l'avant-midi, seront vendus à la porte de l'église de la dite paroisse d'Yamachiche à l'enchère publique, au plus haut et dernier enchérisseur, les biens suivants, savoir:

1.—Une terre connue et désignée sous les numéros QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (499) et CINQ CENT (500) du cadastre officiel d'enregistrement du comté de St-Maurice, pour la paroisse d'Yamachiche, avec toutes les batteuses y grigées, circonstances et dépendances.

2.—Une autre terre connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (498) du cadastre officiel d'Yamachiche, située à la concession nord de la Grande Rivière, contenant deux arpents de front et prenant à la Grande Rivière, pour aller en profondeur aboutir à la concession de la Petite Rivière, joignant du côté sud-ouest à la terre ci-dessus désignée, et du côté nord-est à Maurin Desaulniers, circonstances et dépendances, à distraire de cette dernière terre l'emplacement vendu à la Commission Scolaire d'Yamachiche pour l'érection d'une maison d'école à cet endroit.

3.—Le roulier et autres effets mobiliers se trouvant actuellement sur les dites terres et appartenant aux dits enfants mineurs, suivant liste.

Pour condition de la vente, prière de s'adresser à MM. Trudel & Gauthier, notaires, à leur bureau, au no 99 de la rue Alexandre, Trois-Rivières, Trois-Rivières, 26 mars 1926.

J. A. TRUDEL
Notaire et procureur

3 et 4 avril

Mais on nous propose tout simplement de valider les mariages juifs célébrés par des ministres ou sujets britanniques. Je crois que nous ferions une bonne œuvre en adoptant le projet."

L'hon. M. PATENAUD. — "Nous enlevons cependant à un des époux qui aura raison de demander l'annulation de son mariage le droit que lui confère notre code civil."

L'hon. M. TASCHEREAU. — "De deux maux, il faut choisir le moindre. Et je crois que c'est là le moindre mal."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Il me semble qu'il n'y a là qu'une erreur à corriger."

L'hon. M. PATENAUD. — "Il y a des causes pendantes qui seront affectées. Il y a des époux qui ont réclamé l'annulation en vertu de cette erreur. Je ne veux pas empêcher les Israélites dont les mariages peuvent être annulés à cause de cette bizarrerie de la loi, de la faire légaliser. Mais ils ont en avance un remède tout trouvé: c'est de faire célébrer leur mariage par un ministre qui est sujet britannique."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Ne nous occupons pas des gens de mauvaise foi. Il me semble qu'au point de vue moral nous devons adopter ce bill."

Le projet fut alors voté.

L'hon. M. GALIPEAULT (souriant). — "La légende est en latin et je crois que la traduction de mon honorable ami est inexacte. La légende veut dire: 'C'est en vain qu'on s'adresse aux tribunaux et en méprise la justice'."

M. Tétreau interrogea assez longue-

ment l'hon. M. Galipeault sur "Spencer Wood". Le député de Dorion y mit beaucoup de délicatesse et le ministre sembla satisfait de tous les députés par ses explications. L'hon. M. Galipeault parla de la beauté du château du lieutenant-gouverneur et de la façon très digne dont les châtellains en font les honneurs.

M. TETREAU. — "Je n'ai aucun doute."

L'hon. M. Galipeault parla alors des dépenses qui sont nécessaires. En passant, il mentionna que la Législature elle-même coûte \$3,000 par jour à la province.

M. TETREAU. — "Il me semble qu'en 1867 les dépenses de Spencer Wood étaient moins considérables."

L'hon. M. MERCIER. — "En 1883 on dépensait \$29,999 pour Spencer Wood et le budget de la province, qui est de plus de 20 millions de dollars aujourd'hui était de moins de \$5,000,000."

Le débat continua et on finit par convenir que Spencer Wood était un château qui contribuait à la belle renommée de notre province. Mais le député de Dorion revint à la charge.

M. TETREAU. — "En 1897, on dépensait \$14,000 pour entretenir Spencer Wood et les libéraux criaient à la dépense."

L'hon. M. TASCHEREAU. — "Mais mon honorable ami sait-il qu'en 1897 le gouvernement du temps avait un déficit de \$800,000?"

L'hon. M. Galipeault expliqua que l'on ne pouvait comparer les dépenses de ces dernières années avec le temps passé. Autrefois, les lieut.-gouverneurs venaient à Spencer Wood avec leurs familles. Depuis quelques années, le gouvernement a meublé Spencer Wood et tout ce qui est à l'appartenance à la province: "Si mon honorable ami de Dorion", conclut le ministre, "voudrait proposer l'abolition de Spencer Wood, je voterais contre."

M. Tétreau protesta qu'il ne voulait pas proposer cela et en passant il fit l'éloge du lieutenant-gouverneur actuel. M. Bourchard dit quelques mots et enfin le chef de l'opposition ajouta le mot de la fin.

M. SAUVE. — "M. le Président, j'ai écouté avec plaisir la profession de foi conservatrice de l'hon. ministre des Travaux Publics (l'hon. M. Galipeault sourit). Je ne suis pas pour l'abolition de Spencer Wood mais je tiens à rappeler à nos honorables amis de la droite leur politique d'autrefois. M. Sauvé (qui était alors son adversaire). Les libéraux se disaient trop démocrates pour garder un château."

L'hon. M. GALIPEAULT. — "Qu'est-ce que vous leur répondiez?"

M. SAUVE. — "Nous leur répondions que Spencer Wood était une vieille institution que l'on devait conserver."

L'hon. M. GALIPEAULT. — (souriant). — "Alors nous sommes d'accord."

M. SAUVE. — "Oui parce que vous avez emprunté la politique des conservateurs. Bien entendu, la personnalité du lieutenant-gouverneur n'est pas en cause. Ah! si les libéraux étaient de ce côté de la Chambre. Ah! si le premier ministre retrouvait sa verve d'autrefois, avec sa plume..."

L'hon. M. TASCHEREAU (en belle humeur). — "On vous les a ôtés, vos plumes?"

M. SAUVE (souriant). — "Je ne parlerai plus de la plume de l'hon. Premier-Ministre. Je tiens à signaler que le parti libéral est arrivé au pouvoir en réclamant l'abolition de Spencer Wood et qu'aujourd'hui il y donne l'exemple du manque d'économie."

L'item fut adopté.

M. Peter Bercevitich présente un projet de loi concernant la célébration des mariages. L'hon. M. Patenaude demanda si on ne pourrait pas attendre à l'an prochain. L'hon. M. Taschereau expliqua que le bill était étudié en retard parce que M. Bercevitich avait voulu le faire modifier et que les modifications n'avaient pu être prises plus tôt.

LE PREMIER-MINISTRE. — "Le bill n'attendra que les mariages juifs. La loi dit que tout mariage doit être célébré par un ministre qui est sujet britannique. Or, il y a un grand nombre de juifs qui ont été mariés par des ministres qui n'étaient pas sujets britanniques. Nous ne disons rien pour l'avenir."

PROVINCE DE QUEBEC
District des Trois-Rivières.

DANS L'AFFAIRE DE:
La substitution créée par le testament de feu Maurice Vaillancourt, en son vivant cultivateur, de la paroisse d'Yamachiche, fait et reçu par A. O. Bellemare, notaire à Yamachiche, le dix-neuf août mil neuf-cent-douze, sous le no 2908 de ses minutes et les enfants mineurs de M. Antonio Vaillancourt, cultivateur, et de Dame Alexine Lamy, demeurant tous deux ensemble en la dite paroisse d'Yamachiche.

Le mardi, septième jour d'avril prochain, (1926), à dix heures de l'avant-midi, seront vendus à la porte de l'église de la dite paroisse d'Yamachiche à l'enchère publique, au plus haut et dernier enchérisseur, les biens suivants, savoir:

1.—Une terre connue et désignée sous les numéros QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (499) et CINQ CENT (500) du cadastre officiel d'enregistrement du comté de St-Maurice, pour la paroisse d'Yamachiche, avec toutes les batteuses y grigées, circonstances et dépendances.

2.—Une autre terre

IF THE CHASE & SANBORN MAINTIEN LA REPUTATION QUI NOUS A VALU NOTRE CAFE



Les oeufs

Ottawa, 3 — Le prix des oeufs a baissé un peu partout. Les arrivages sont nombreux. A Toronto les approvisionnements sont plus considérables que ne le requiert la demande de consommation et les commerçants cherchent à se procurer à meilleur marché à cause de l'obligation où ils sont d'en mettre en trop.

Les spéciaux en gros à Toronto sont cotés à 37, les premiers, à 33, les extra à 34, les premiers à 33, les seconds à 30. A Montréal les prix ont encore baissé; les extra se vendent à 30 1-2, les premiers, à 30.

Westinghouse vient d'entrer en commande de \$500,000 de l'Electric Co.

BOURSE DE NEW YORK

Cours du 2 avril 1925, fournis au "Nouveliste" par la maison Keating & McKee

Chemins de fer et matériels.	
American Car Foundry...	202 1/2
American Loco...	124 1/2
Atchafalpa Ry...	118 1/2
Baltimore & Ohio...	74 1/2
Baldwin Loco...	113 1/2
C. P. R...	141 1/2
Great North, pfd...	62 1/2
Norfolk Pacific...	61 1/2
New York Central...	115 1/2
Pennsylvania Ry...	45 1/2
Reading...	100 1/2
Reading...	72 1/2
Ry Steel Springs...	123 1/2
Southern Pacific...	100 1/2
Southern Ry...	84 1/2
Union Pacific...	138 1/2
Acier.	
Bethlehem Steel...	41 1/2
Crucible Steel...	48 1/2
Republic...	14 1/2
U. S. Steel Corp...	115 1/2
Vanadium...	26 1/2
Mines de cuivre, etc.	
Anacosta Copper...	37 1/2
Nickel...	27 1/2
Radio...	51 1/2
Automobiles et Accessoires.	
General Motors...	70 1/2
Studebaker...	43 1/2
Bosch...	37 1/2
Westinghouse...	67 1/2
Huiles et Pétroles.	
California Petrol...	28 1/2
General Asphalt...	15 1/2
Pan American Oil...	75 1/2
Pacific Oil...	56 1/2
Standard Oil...	19 1/2
Texas Oil...	44 1/2
Divers.	
American Can...	102 1/2
Alcohol...	82 1/2
Corn Products...	38 1/2
Central Leather...	15 1/2
Cuban Sugar...	13 1/2
General Electric...	260 1/2
Goodrich Rubber...	53 1/2
Intern. Paper...	51 1/2
Kelly Springfield...	14 1/2
Rubber...	36 1/2
Woolens...	37 1/2
Davison Chemical...	33 1/2
Stewart Warner...	60 1/2
Mkt. Pfd...	76 1/2

Nouveau pacte

(Presse Canadienne)

Paris, 2 — Les difficultés qui existent actuellement entre les gouvernements français et anglais relativement à la possibilité de conclure un traité

de garantie avant l'assemblée de la Ligue des Nations, au mois de septembre, pourraient peut-être être surmontées par un pacte de sécurité contenant une clause stipulant que ce pacte "deviendra nul et de nul effet, à moins que l'Allemagne ne devienne membre de la Ligue des Nations".

International Harvester a gagné en 1924 8.81 par action ordinaire contre 6.06 en 1923.

On rapporte que Bethlehem Steel Corporation va construire des locomotives Diesel aux Etats-Unis suivant des arrangements conclus avec une compagnie allemande.

Vous Avez Besoin d'une Bicyclette pour vos Affaires, votre Plaisir et votre Santé



De l'aube jusqu'aux heures tardives de la nuit, la bicyclette joue un rôle important dans notre existence quotidienne.

Elle accomplit sa tâche si mollement, si paisiblement et avec une telle efficacité, que nous nous apercevons à peine de sa présence.

Au Travail en Bicyclette

Des masses d'ouvriers se rendent au travail et reviennent à la maison chaque jour sur leurs bicyclettes, épargnant ainsi un temps précieux, économisant le prix des billets de tramways et évitant les marches longues et pénibles ou les ennuis de voyager dans des tramways bondés.

Des multitudes d'heureux enfants—des instituteurs et des institutrices mêmes—vont à l'école en bicyclette. Et que feraient les Boy Scouts si celle-ci n'existait pas?

Livraison Economique

Toute la journée, les petits messagers—les jeunes garçons affectés aux services de livraison des articles légers—roulent par la ville sur leurs bicyclettes.

Souvent, un plombier requis pour une réparation d'urgence—peut-être une fuite d'eau ou de gaz—s'empresse de répondre à l'appel sur sa bicyclette. Le menuisier, avec son sac d'outils, se transporte d'un endroit à l'autre sur la sienne. Le percepteur ou l'agent d'assurance se servent des leurs pour faire la tournée des personnes qui leur faut voir—et cela leur est d'autant plus utile lorsque ces personnes parfois, habitent loin des lignes de tramways.

Agréable et Utile

Le citoyen désire-t-il aller passer une journée à la campagne, pour faire un peu de pêche dans quelque rivière ou lac poissonneux? Il ne trouve rien de plus expéditif que d'emfourner sa bicyclette, à laquelle il a eu soin de ficeler sa ligne, et de pédaler vers l'endroit préféré. En route, il rencontrera peut-être quelque garçon de ferme roulant vers la ville en bicyclette, dans le but d'y aller chercher une pièce de rechange pour réparer une machine brisée.

Là-bas en Californie, Mary Pickford et Douglas Fairbanks montent chaque jour à bicyclette, pour leur agrément et pour se tenir en condition. C'est un exemple qui devrait être suivi par nombre d'hommes et de femmes pour le plus grand bien de leur santé.

Les Cyclistes sont plus Nombreux

Il y a aujourd'hui beaucoup plus de gens qu'autrefois qui font de la bicyclette. Les routes bétonnées et macadamisées sont si propres, si unies et permettent un roulement si doux, que les nouveaux cyclistes se recrutent par milliers chaque année.

Montez sur une C.C.M. et constatez par vous-même comme cet exercice est agréable et vivifiant.

Voyez comme elle glisse avec facilité, grâce au Pédalier Triplex C.C.M.—le pédalier en trois pièces, qui assure à la bicyclette C.C.M. sa vitesse exceptionnelle, son énergie et sa puissance.

Puis, contre-pédalez légèrement et remarquez avec quelle promptitude et quelle souplesse fonctionnelle le Frein par Contre-Pédalage Hercules.

Remarquez aussi la robustesse et la rigidité du cadre, fait de tubes anglais sans joints et solidement renforcés.

Admirez notre email brillant, uni et durable.

Et notre luisant nickel—il est appliqué sur une couche de cuivre, de façon à ne pas rouiller.

Jetiez encore un coup d'oeil sur la nouvelle pédale Gibson—si légère et si forte. Son cadre en aluminium ne peut rouiller non plus.

Regardez maintenant de quelques pas et observez l'ensemble des lignes élégantes et rapides de la C.C.M. C'est une belle pièce de mécanique! Une bicyclette dont on a raison d'être fier. Et qui en plus, peut donner des années de services fidèles et continus.

Sans aucun doute, vous avez besoin d'une bicyclette—car la plupart des gens en ont besoin.

Cette année, les prix de la C.C.M. ont encore été réduits. Ils sont actuellement de \$20 à \$25 inférieurs aux plus hauts prix d'après guerre. L'agent des bicyclettes C.C.M. vous attend pour vous faire voir les derniers modèles.

Bicyclettes C.C.M.

GENDRON—CLEVELAND—COLUMBIA—PERFECT MASSEY—RED BIRD



Il y a au Canada plus de 1000 stations de service C.C.M. qui ont en stock les véritables pièces de rechange C.C.M. et qui fournissent le service C.C.M. Cherchez l'écusson C.C.M.

"Les Bicyclettes munies du Pédalier Triplex C.C.M."

Canada Cycle & Motor Company, Limited
Montréal, Toronto, WESTON, ONT., Winnipeg, Vancouver

Fr. 301

BOURSE DE MONTREAL

Cours du 2 avril 1925 fournis au "Nouveliste" par la maison L. G. Beaulieu & Cie

Abitibi Pulp...	66 1/2
Atlantic Sugar...	25 1/2
Asbestos Corp...	59 1/2
Brompton Pulp...	23 1/2
Bell Telephone...	135 1/2
Brazilian Traction...	51 1/2
Can. Car & Foundry, priv...	82 1/2
Can. Cement...	101 1/2
Canada Cement, priv...	114 1/2
Can. Ind. Alcohol...	16 1/2
Cons. Smelters...	61 1/2
Can. S. S. Lines...	12 1/2
Can. S. S. Lines, priv...	4 1/2
Dominion Bridge...	81 1/2
Laurentide Co...	174 1/2
Montreal Power...	47 1/2
National Breweries...	139 1/2
Ogilvie Flour...	87 1/2
Quebec Power, com...	135 1/2
Shawinigan Power...	125 1/2
Sherwin-Williams...	104 1/2
Spanish River...	118 1/2
Steel Co. of Canada...	85 1/2
St. Lawrence Flour...	30 1/2
Twin City...	60 1/2
Winnipeg Ry., com...	41 1/2
Winnipeg Ry., priv...	95 1/2

Marché des changes

Louis...	\$1.86 3/4	477 5/16	478
France...	19.3c	517	518 1/4
France...	19.3c	508	509
Lire...	19.3c	411 1/2	413
France...	19.3c	1223	1222
Florida...	40.2c	2983	2995
Peru...	19.3c	1436	1436
Couronne...	26.8c	2685	2705
Couronne...	26.8c	1580	1590
Couronne...	26.8c	1831	1841
Couronne...	20.3c	14 1/2	
Dollar...			3-25

Le marché des vivres

Montréal, 3 — La demande étrangère a été modérée dans le blé hier à Montréal et une vente de 100,000 minots a été enregistrée avec quelques lots d'avoine en destination pour l'Angleterre et le continent. Le marché au comptant de l'avoine a été un peu plus faible en sympathie avec la baisse à Winnipeg.

Le marché local de la farine a été plus faible aussi. La farine de blé de printemps a été réduite d'un autre trentième sous par baril ce qui fait une baisse de 60 sous depuis le commencement d'avril. Les prix se trouvent maintenant à leurs plus bas niveau de l'année 1925.

La farine de blé d'hiver a été aussi réduite de 10 sous.

Le beurre a développé plus de fermeté par suite d'une meilleure demande locale et étrangère et le prix a haussé de 1 à 1 1/2 sou par livre.

Le fromage a été facilement soutenu. Le No 1 a été coté de 22 1/2 à 23 sous. Le No 2 de 21 1/2 à 22 sous.

Loi peu banale

Harrisburg, Pennsylvanie, 3 — Après le 26 mai on ne pourra vendre le lait qu'en bouteilles dans les endroits où l'on sert à manger en Pennsylvanie. C'est à cette date que le projet de loi qui exige que les restaurants, hôtels, wagons restaurants, etc. versent le lait aux clients des bouteilles dans lesquelles il a été livré, entrera en vigueur. Le gouverneur Pinchot a signé la loi. D'après les clauses de la loi il est interdit de servir "des boissons mélangées".

Ce que nous voulons que vous sachiez...

Le Voilà !

Tous les vêtements confection "Fashion-Craft" sont vendus à leur juste valeur. Nous ne sommes pas des encanteurs, nous sommes des marchands. Aussi jamais vous nous trouverez à la recherche de "reliquats" de grossistes, à prix écorchés, et souvent de qualité méprisable. Au contraire nous nous bornons à ne vous offrir que des vêtements de fabrication supérieure, à des prix qui nous conviennent et qui vous conviendront!

Qualité "Surfine"

FASHION-CRAFT

COMPLETS ET PARDESSUS

Prix à partir de

\$24.50

Voyez-les dans nos vitrines, les nuances sont superbes, leurs coupes impeccables ce sont des exemples convaincants de nos complets qualité "surfine" Fashion-Craft.

Chas Dion, Limitée

MAGASIN DU "FASHION-CRAFT"

150 Rue Notre-Dame,

Trois-Rivières

Achetez-vous une bicyclette C.C.M. Cleveland chez

GUILBERT & FRERE

Seuls agents de la Motocyclette "Indian", 4 modèles.

Conditions faciles—Demandez nos catalogues.—Nous faisons une spécialité des réparations.



GUILBERT & FRERE

TEL. 1257

81 RUE ST-GEORGES

Motocyclettes, Bicyclettes et Accessoires.

SHAWINIGAN

—M. le Dr A. E. Dumont est allé aux Trois-Rivières au commencement de la semaine.
—Mme L. A. Cyr, en promenade à Montréal.
—Mme (Dr) A. E. Dumont et Mme L. A. Leclerc en promenade à Champlain.
—M. J. N. Farley est de retour d'un voyage de quelques mois à Los Angeles, Cal.
—M. R. Sarasin, percepteur du revenu aux Trois-Rivières était de passage en notre ville ces jours derniers.
—M. H. Castonguay, des Trois-Rivières de passage en notre ville.

Prison et amende

(Presse Canadienne)
Paris, 3.—La suspension du docteur Louis Barthélémy doyen de la faculté de droit de la Sorbonne, à la suite des troubles déclenchés par les étudiants royalistes et républicains-conservateurs samedi a provoqué une effervescence extraordinaire dans le Quartier Latin parisien, hier après-midi, et hier soir des projets de manifestation contre le gouvernement étaient déjà élaborés.
Les étudiants royalistes étaient déjà prêts, hier après-midi à inaugurer une protestation, mais la présence d'un groupe important de communistes dissuadés les "pages du roi", comme ils s'appellent eux-mêmes, de mettre leur projet à exécution.
Après avoir chanté des chansons satiriques à l'adresse du professeur Seclé, qui leur fut imposé par le gouvernement français, les jeunes gens se dispersèrent en criant "honte à Herriot" et en réclamant la démission du Dr Seclé.
Les étudiants se rendirent ensuite à la résidence du Dr Barthélémy à qui ils jurèrent loyauté. Le procès des étudiants de la Sorbonne qui participèrent à la démonstration tumultueuse de samedi s'est terminé, hier, par la condamnation de l'un d'entre eux à quinze jours de prison et à une amende de cinquante francs pour violence et rébellion.
Les autres qui avaient été arrêtés ont été condamnés à de faibles amendes et à un court séjour en prison, mais cette dernière partie de la sentence fut suspendue.

Mordu à l'oreille

New-York, 3.—Vincent (Pepper) Martin, poids léger de Brooklyn, a été déqualifié à la septième ronde de son combat avec Joey Celmers, de New-York, pour s'être battu avec ses dents autant que ses poings. L'arbitre Gordon déclara qu'il avait mis fin au combat parce que Martin avait sérieusement blessé Celmers en le mordant à l'oreille gauche durant une prise de corps.



Ces affections de peau du printemps

À l'printemps un grand nombre d'entre nous sont douloureusement affectés, car les impuretés de l'hiver étant encore dans le sang, notre peau devient incolore.

Les boutons, les éruptions et pustules irritantes peuvent n'être que de petites malaises locaux, ou si la guigne est sur vous ce sont les signes précurseurs de l'eczéma, de la psoriasis, ou d'autres maladies graves. Ne vous inquiétez pas de ce qui peut arriver. Commencez maintenant et redonnez la santé à votre peau en appliquant chaque soir Zam-Buk. Ce fameux baume herborisé exerce une influence adoucissante et purifiante jusque dans les parties les plus profondes des tissus.

Zam-Buk supprime rapidement la sensibilité, l'irritation et les impuretés. Il rend la peau merveilleusement claire et saine.

Pour la "cure du printemps" ayez toujours Zam-Buk à la portée. Il met fin à la douleur et aux dangers que peuvent faire courir les coupures, les égratignures et les écorchures et prévient la gerçure des mains. Très estimable comme remède pour furoncles, abcès, blessures empoisonnées, ulcères, hémorroïdes, brûlures, échaudures, etc.



50c la boîte chez tous les pharmaciens.

Venez vous Habiller à des Conditions faciles

Nous vendons au Comptant ou à Crédit
CHAS KRAFT

Confections pour Dames, Hardes Faites pour Messieurs.

147a Coin Bonaventure et Ste-Marie

Mère de quarante démons, la constipation! Procurez-vous un soulagement rapide avec le SON PUR de Kellogg



La figure et le corps payent un terrible tribut à cette maladie tyrannique.

La figure exprime les ravages de la constipation. Débarassez-vous des poisons que la constipation met dans votre corps — de poisons qui conduisent à plus de quarante maladies sérieuses — de poisons qui causent des taches devant les yeux, des maux de tête, des boutons sur la peau, des cercles sous les yeux, une haleine désagréable, une peau en pustules, jaunâtre.

Le SON PUR de Kellogg amène le soulagement dans les cas de constipation même les plus chroniques. Si on le mange régulièrement, il est garanti apporter un soulagement permanent ou bien l'opérateur vous rend le prix d'achat.

Seul le SON PUR peut avoir une efficacité parfaite. Voilà la raison pour laquelle les médecins recom-

mandent le Kellogg. Voilà pourquoi le SON PUR de Kellogg a apporté la santé à des milliers de personnes qui ne l'avaient pu obtenir par tous les autres moyens. Essayez-le!

Mangez tous les jours deux cuillères à soupe de SON PUR de Kellogg — dans les cas chroniques à tous les repas. Vous aimerez sa saveur semblable à celle des noix. Se mange immédiatement avec du lait ou de la crème. Faites l'essai des recettes sur les paquets. Le SON PUR de Kellogg est fait à London, Canada et est servi partout dans les principaux hôtels et restaurants. Votre épicer le vend. Achetez-en aujourd'hui un paquet.

SON PUR de

Kellogg's

Policiers blessés

(Presse Canadienne)

New-York, 3.—Deux policiers ont été blessés ici, dans une bataille au revolver avec quatre bandits à la suite d'un hold up commis à l'hôtel Aberdeen, sur la 32^e rue. Les voleurs ont mis la main sur un butin d'une valeur de plusieurs milliers de dollars en argent et en bijoux.

L'un des membres de la bande s'était enregistré à l'hôtel trois jours auparavant. Hier matin il retourna à l'hôtel en compagnie d'un autre individu et il demanda au commis de bien vouloir lui remettre un paquet qu'il avait fait déposer dans le coffre-fort lorsqu'il s'était enregistré. Pendant que le commis ouvrait le coffre-fort, les deux hommes sortirent chacun un revolver et forcèrent l'employé à aller se placer dans l'ascenseur. À ce moment deux autres bandits, revolver au poing entrèrent dans le vestibule. Deux hôtes arrivant sur l'entrefaite durent aller rejoindre dans l'ascenseur le commis, un chasseur et le préposé à l'ascenseur. Ces cinq personnes furent solidement attachées avec la même corde par les poignets et la porte de l'ascenseur fut fermée. Les bandits se hâtèrent de rader le contenu du coffre-fort et de déguerpir en auto.

La bataille au revolver commença lorsque deux policiers tentèrent d'arrêter l'auto des voleurs qui filait à toute vitesse à travers les rues. Après une longue poursuite, les bandits réussirent à distancer les agents et à les délayer complètement.

La production domestique de pétrole brut pour la semaine se terminant le 28 mars 1925 a été de 1,922,600 barils quotidiennement, soit une diminution de 22,100.

Le budget de la France rejette tout privilèges

(Presse Canadienne)

Paris, 3.—Le sénateur Belanger a présenté devant le sénat français un budget de 32,500,000,000 francs débarrassé de la propagande politique injectée par la chambre et exempt de tout rhabillage au moyen de lois civiles et commerciales.

"La chambre", dit M. Belanger, "avait mis le budget du stock financier mort, tenu en réserve dans des dossiers par les divers bureaux depuis des années. Ceci et de nombreuses exemptions de taxes pour certaines ont été mis sans pitié de côté."

"Le sénat a conservé les clauses se rapportant à l'augmentation de salaire des fonctionnaires et de pensions jusqu'à concurrence d'environ 1,600,000,000 mais il a arrangé certaines autres dépenses de manière à tenir le budget dans les limites des estimés primitifs du gouvernement."

"Le problème des dettes interalliées doit être résolu, mais pour le moment nous nous trouvons dans une position difficile."

Le sénateur Belanger a reproché au gouvernement d'avoir préparé le budget si tard qu'il fut impossible pour le parlement de le voter en temps. D'autres orateurs qui prirent part à la discussion exprimèrent la même opinion.

Le sénateur Perchat a laissé entendre que les affaires ministérielles devaient jouir de plus grandes facilités de crédit. "L'agriculture est prospère", dit-il, "mais l'industrie est sérieusement menacée. Les dettes interalliées sont le principal obstacle à la stabilisation de notre monnaie. Notre pays ne comprendra jamais que l'Angleterre et les Etats-Unis puissent adopter à notre égard une attitude irréductible après avoir diminué la dette de l'Allemagne."

Il est tout probable que le sénat n'aura pas de misère avec son budget, car les leaders de la majorité Herriot, au cours d'une conférence qu'ils ont eue avec le premier ministre, hier soir, ont convenu de ne pas combattre pour le maintien de la plupart des clauses du budget auxquelles le sénat s'est opposé, et ils ont obtenu de M. Herriot la promesse de ne pas demander la confiance de la chambre sur ces mesures tant que le budget ne sera pas retourné aux députés, exceptés sur la question de la suppression de l'ambassade française au Vatican.

Des cannibales

London, 3.—Une bien curieuse histoire de chercheurs d'or rusés devenus cannibales est contée par le "Daily Telegraph".

La découverte de gisements d'or sur les bords de la rivière Aldan (Sibérie) avait provoqué, cet hiver, une affluente extraordinaire de prospecteurs dans la province de Yakutsk. Or le froid y était extraordinairement vif, et, en raison des mauvaises récoltes de l'année dernière la vie y était devenue très difficile.

Un groupe de ces aventuriers se perdit dans une immense forêt. Ne trouvant plus rien à manger, les malheureux après avoir maché le cuir de leurs chaussures en virent à se repaître des cadavres de leurs morts.

Mais un jour vint où ces cadavres mêmes firent défaut. Alors comme dans la chanson du "Pata Navire" on tira à la courte paille pour savoir qui serait mangé. Le sort tomba non point sur le plus jeune, mais un homme d'âge mur qu'accompagnaient ses deux enfants. Ceux-ci supplèrent leurs compagnons d'attendre un jour de plus avant de tuer leur père. Bien leur en prit, car, le lendemain à l'aube, les affamés découvraient plusieurs cadavres de chevaux. Enfin ils purent atteindre le village de Tommoit; ils étaient sauvés.

Poulets d'un jour

Au commencement d'avril nous sommes en mesure de vous procurer des oeufs et des poussins d'un jour. Livrés à votre station. Frais de port payés et garantis en parfaite santé à des prix très raisonnables. Lignes des Poulets les mieux acclimatés et ayant des records de ponte extraordinaires.

Demandez notre brochure illustrée de 20 gravures des races de Canards, Dindes, Faisans, Poulets, Pintades, etc. à 10c. Oies etc. les plus avantageusement connus au pays. 25 sous par poste, 200 poulets d'un an. Livourne (Leghorn) blanc en pleine ponte, par lots de 10 et un cochet, \$15. tant qu'il y en aura. 50 coqs de toutes les races. En mains, dindes, jais, etc. à toutes les races. Jeunes reproducteurs, Cochons York, etc. Chester White. Écrivez-nous vos besoins. Si c'est de la volaille nous l'avons. Incluez toujours timbres pour réponse assurée.

La ferme Avicole Yamaska
St-Hyacinthe, Qué.

GRATIS-GRATIS

\$65 - Bicyclette Cleveland - \$65

Ce sera la chose la plus facile au monde que de la gagner

A toute personne qui achètera à notre magasin durant cette vente nous donnerons des billets (1 billet par chaque piastre d'achat ou plus) lui donnant droit au tirage de cette magnifique bicyclette C.C.M. qui aura lieu à notre magasin, le 12 juin prochain. Tout notre stock sera sujet à des réductions de prix considérables d'ici cette date.

LE MAGASIN

LA PERFECTION 27 Des Forges

Annnonce des réductions considérables sur toutes ses marchandises à partir de Vendredi le 3 avril



Réduction spéciales dans les habits pour garçonnets

30 habits en tweed gris pour garçons, valeurs de \$6.75, spécialement réduits à **\$3.75**

75 habits en tweed brun pour garçons 2 paires de pantalons, une qualité valant \$10.00, spécial à **\$5.75**

35 habits en serge bleu tout laine pour garçons; 2 paires de pantalons, valeur de 12.00, réduit à **\$6.75**

25 habits en Herringbone brun se confection d'une valeur de 12.00, pour **\$6.75**

Nous avons une bonne quantité de pardessus pour garçons, ces pardessus sont pour usage immédiat et consistent en ce qu'il y a de plus nouveau pour les âges de 8 à 15 ans, parmi ce lot on en trou vera qui valent jusqu'à \$15.00. Tout le lot a été ré duit à **\$3.95**

OCCASIONS INSURPASSABLES

50 douzaines de chemises de toilette, de grandeurs assorties, 14 à 16 1-2, modèles différents, valeurs de \$1.25, réduites pour **\$0.75**

25 douzaines de chemises de travail de couleurs et grandeurs assorties, très bonne qualité, red. pour **\$0.59**

150 paires de pantalons de travail d'une très bonne qualité, valeurs de \$2.50, réduits spécialement à **\$1.55**

Corps et caleçons en mérino, pesanteur moyenne pour le printemps, de toute première classe, spécialement réduits à **\$0.75**

100 paires de Bloomers en tweed pour garçons, valant jusqu'à \$2.00 la paire, réduite à **\$0.95**

Le manque d'espace nous force d'omettre bien des prix. Demandez ce qui n'est pas annoncé. Tout est réduit.

COMPLETS pour HOMMES à des prix phénoménalement bas

100 habits gris, brun ou noir en très bon vérona, pour le printemps, une très bonne qualité, avec deux ou trois boutons, valeurs de \$12.50, Notre prix pour ce lot durant cette vente sera de **\$11.75**

Habits de serge tout laine bleue ou noire, avec deux ou trois boutons, modèles différents valeurs de \$22, spécialement offerts **\$13.65**

25 habits en Herringbone brun se confection d'une valeur de 12.00, pour **\$6.75**



Un conseil d'amis

Si vous ne venez pas vous procurer un de ces habits à ces prix, vous manquez la plus belle occasion dans votre vie de vous habiller à bon marché.



Pardessus de Printemps Deux aubaines

50 pardessus de printemps pour hommes, en vérona gris ou noir; une très bonne qualité; valeurs jusqu'à \$20.00 réduits pour **\$9.95**

Nous avons un grand assortiment de pardessus de printemps que nous venons de recevoir. Fabriqués en bon Cover Cloth, velours importé, etc., modèles slip-on, ou avec ceintures en trois morceaux, valeurs jusqu'à \$25. spécial pour **\$12.95**

Costume pour le Séminaire à réduction

Nous avons une balance de costumes pour les élèves du séminaire, très bien faits en serge noire toute laine, valeurs jusqu'à \$20.00, réduits pour cette vente **\$8.95**

LA PERFECTION

27, Des FORGES, Voisin du Théâtre Gaieté